

Évolution des missions de contrôle des assurances en Afrique subsaharienne : les implications pour les pratiques en matière de données

Nichola Beyers
Hui Lin Chiew
Jeremy Gray
Christine Hougaard

Publié par :

Initiative Accès à l'assurance (A2ii)

Présenté par :

Financial Systems Approaches
to Insurance

Deutsche Gesellschaft für
Internationale Zusammenarbeit
(GIZ) GmbH
Dag-Hammarskjöld-Weg 1–5
65760 Eschborn, Allemagne

Téléphone : +49 61 96 79-1362

Fax : +49 61 96 79-80 1362

E-mail : secretariat@a2ii.org

Site web : www.a2ii.org

Sous la responsabilité de :

Le secrétariat d'Initiative Accès à
l'assurance (A2ii)

Texte et montage :

Le secrétariat d'Initiative Accès à
l'assurance (A2ii)

Crédit photo :

Couverture : © istock | 916520044

En partenariat avec :



Évolution des missions de contrôle des assurances en Afrique subsaharienne : les implications pour les pratiques en matière de données

Nichola Beyers, Hui Lin Chiew, Jeremy Gray and Christine Hougaard

Remerciements

Ce document est la première partie d'un projet plus vaste visant à aider les contrôleurs d'assurances en Afrique subsaharienne (ASS) à obtenir les informations nécessaires pour effectuer un contrôle efficace et évaluer le marché des assurances. Le projet est né de discussions entre les contrôleurs d'assurance de l'ASS sur la nécessité de renforcer les capacités concernant les données de contrôle dans la région. Le projet est dirigé par un groupe de pilotage comprenant des contrôleurs d'assurances du Ghana, du Kenya, du Malawi, de l'Île Maurice, d'Ouganda et d'Afrique de l'Ouest et du Centre (CIMA), présidé par l'Afrique du Sud. Les membres du groupe de pilotage sont les suivants :

- Mvelase Peter (Président) (Banque centrale sud-africaine, SARB)
- Lehlogonolo Chuenyane (Financial Sector Conduct Authority, Afrique du Sud)
- Jacky Huma (Financial Sector Conduct Authority, Afrique du Sud)
- Deerajen Ramasawmy (Financial Sector Commission, Maurice)
- Ignacio Kanthenga (Banque centrale du Malawi)
- Edwin Mulenga (Banque centrale du Malawi)
- Fabrice Ablegue (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances, CIMA)
- Gerald Kago (Autorité de réglementation des assurances, Kenya)
- Ivan Kilameri (Autorité de réglementation des assurances, Ouganda)
- Seth Eshun (Commission nationale des assurances, Ghana)
- Abdul-Rashid Abdul-Rahaman (Commission nationale des assurances, Ghana)

Abdul-Rashid Abdul-Rahaman, Hui Lin Chiew, Hannah Grant et Loraine van Deventer du secrétariat de l'A2ii ont contribué à ce projet, ainsi que Nichola Beyers, Jeremy Gray, Pamela Halse, Christine Hougaard, Nomahlabi Mavikela, Sakhumzi Mbilini, Karien Scribante et Mia Thom de Cenfri. Nous tenons à remercier Abdul-Rashid Abdul-Rahaman de la Commission nationale des assurances (NIC) du Ghana pour son temps et ses recherches consciencieuses en tant qu'agent détaché d'A2ii.

Nous remercions également Janice Angove, Denis Garand, Michael Hafeman, Pascale Lamb et Elias Omondi pour les révisions et leurs contributions précieuses. Enfin, dernier point et non des moindres, merci aux membres du groupe de pilotage d'avoir discuté, examiné et apporté leur expérience à ce document.

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	3
INTRODUCTION	4
1. ÉVOLUTION DES MISSIONS DE CONTRÔLE DES ASSURANCES	6
1.1 Contrôle basé sur les risques et fonds propres basés sur les risques	7
1.2 Conduite des affaires et résultats équitables pour les clients	9
1.3 Développement du marché	10
1.4 L'assurance pour le développement durable	13
2. ETAT DES LIEUX DES ICP DE CONTRÔLE ET DES MESURES	14
2.1 Au niveau prudentiel	16
2.2 Comportement du marché	17
2.3 Développement du marché de l'assurance	20
2.4. L'assurance pour le développement durable	22
3. PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE EN ASS	26
4. CONCLUSION	29
RESSOURCES ET RÉFÉRENCES	30

Schémas, encadrés et tableaux

Schéma 1 Les pays d'Afrique subsaharienne dans l'éventail des régimes de solvabilité	7
Encadré 1 Aperçu du projet A2ii-Cenfri-ASS sur la communication des indicateurs clés de performance	5
Encadré 2 Exemples de missions de développement du marché en ASS	11
Encadré 3 La mise en œuvre du traitement équitable des clients (TCF) par les juridictions.	18
Encadré 4 Le travail de l'Afrique du Sud sur la durabilité et le secteur de l'assurance	22
Encadré 5 Approche de compilation des ICP dans le cadre du projet sur la communication des ICP.	24
Tableau 1 Liste des principales sources pour chaque pilier des ICP de contrôle	14
Tableau 2 Les conséquences pour les clients dans les règlements et les directives à travers le monde	19
Tableau 3 La contribution des assurances aux ODD	24

Liste des acronymes

AICA	Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance
ASS	Afrique subsaharienne
CBR	Contrôle basé sur les risques
CGAP	Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres
CISNA	Committee of Insurance, Securities and Non-Banking Financial Authorities (Comité des assurances, des titres et des autorités financières non bancaires)
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
ESG	Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance
FCA	Financial Conduct Authority (Autorité de la conduite financière)
FPBR	Fonds propres basés sur les risques
FSC	Financial Services Commission (Maurice) (Commission des services financiers)
FSCA	Financial Sector Conduct Authority (Afrique du Sud) (Autorité de la conduite du secteur financier)
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale pour le développement)
FMI	Fonds Monétaire International
IRA	Autorité de réglementation des assurances (Kenya)
IRA	Autorité de réglementation des assurances (Ouganda)
NIC	Commission nationale des assurances (Ghana)
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de Développement Durable
ONU	Organisation des Nations Unies
PBA	Principe de Base de l'Assurance
PEPD	Pays émergents et pays en développement
PSI	Principes pour une Assurance Responsable
SADC	Communauté de développement d'Afrique australe
TCF	Traitement équitable des clients
UNEP FI	Initiative Financière du Programme des Nations unies pour l'environnement

INTRODUCTION

Les indicateurs clés de performance (ICP), «les mesures quantifiables qu'une organisation utilise pour déterminer dans quelle mesure elle atteint les objectifs opérationnels et stratégiques qu'elle avait annoncé», sont un outil essentiel pour guider les stratégies des organisations (Schrage & Kiron, 2018). Les mesures fournissent les indices permettant de comprendre l'état actuel et de prévoir le futur impact potentiel de changements. Mesurer permet d'inciter et d'orienter les comportements, étant donné que «vous gérez ce que vous mesurez» (Bester et al, 2016). Les contrôleurs d'assurances ne font pas exception à la règle. Les indicateurs clés de performance (ICP) permettent aux contrôleurs d'évaluer l'état et les performances du marché, de constituer une base de données probante et de déterminer la meilleure ligne de conduite à adopter en matière de réglementation (Tatin-Jalera & Chiew, 2019).

Le Principe de Base de l'Assurance (PBA) 9 stipule que «(...) Le contrôleur obtient les informations nécessaires pour effectuer un contrôle efficace des assureurs et évaluer le marché de l'assurance». L'Association internationale des contrôleurs d'assurances (AICA) précise en outre, dans un guide d'application de 2010¹, ce que sont ces informations financières, techniques et statistiques, ainsi que les mécanismes nécessaires à leur collecte régulière et systématique. Dans la pratique, il existe un large éventail de pratiques parmi les contrôleurs concernant les types, la qualité et l'utilisation des données qu'ils collectent, ainsi que les infrastructures de données internes et les ressources disponibles. Les contrôleurs reconnaissent également de plus en plus que les pratiques en matière de données deviennent progressivement obsolètes en raison des progrès technologiques, même sur les marchés développés.

Historiquement, les contrôleurs d'assurances ont surtout concentré leurs efforts de mesure sur la solidité prudentielle. Les cadres de mesure et de compte-rendu pour la surveillance prudentielle sont donc bien établis. Au cours de la dernière décennie, les missions et les objectifs des contrôleurs se sont élargis. Ils se concentrent de plus en plus sur la conduite des affaires et les résultats pour les clients, l'assurance inclusive et le développement proactif du secteur de l'assurance. Il y a maintenant aussi une plus grande reconnaissance du lien entre l'assurance et les défis politiques plus larges (le développement économique inclusif, le risque climatique et la digitalisation). Cet objectif élargi nécessite de mesurer plus d'indicateurs et impose aux contrôleurs d'assurances des exigences supplémentaires en matière de collecte et d'analyse des données.

Les marchés émergents, y compris l'Afrique subsaharienne, n'échappent pas à cette tendance. De nombreux contrôleurs de l'ASS passent progressivement d'un contrôle basé sur la conformité à un contrôle basé sur les risques. Les réformes législatives et réglementaires ouvrent la voie à de meilleures normes concernant les fonds propres, à un marché de l'assurance plus sain et à une meilleure protection des consommateurs. Les réglementations en matière de gouvernance et de gestion des risques s'améliorent également (EY, 2018). Les contrôleurs de l'ASS considèrent que la communication des données et l'analyse des statistiques du marché de l'assurance constituent une priorité et un défi communs. Un certain nombre de contrôleurs de l'ASS ont entrepris des actions dans ce sens, bien que les progrès varient d'une région à l'autre.

L'objectif de ce document est de fournir une vue d'ensemble des pratiques de contrôle autour des ICP et de leur mesure aujourd'hui au niveau mondial et en Afrique subsaharienne, dans un contexte d'évolution des objectifs de contrôle. La partie 1 décrit les responsabilités et les objectifs évolutifs et croissants des contrôleurs d'assurance. La partie 2 décrit l'état actuel de la situation et les tendances au niveau des mesures, correspondant à chaque objectif. La partie 3 expose des considérations relatives à la mise

¹ Voir le «Guide d'application de l'AICA sur la collecte et l'analyse des informations» (AICA, 2010). Disponible ici : <https://www.iaisweb.org/page/supervisory-material/application-papers//file/34109/application-paper-on-information-gathering-and-analysis>

en œuvre en ASS, en particulier dans les 7 pays qui composent le groupe de pilotage du projet (voir encadré 1).

ENCADRÉ 1

PROJET A2II/CENFRI/ASS SUR LA COMMUNICATION DES ICP

Ce document est la première partie d'un projet mené par l'Initiative Accès à l'assurance (A2ii) et Cenfri sous la direction d'un groupe de pilotage composé de contrôleurs de sept juridictions, à savoir le Ghana, le Kenya, le Malawi, l'île Maurice, l'Ouganda et l'Afrique de l'Ouest et du Centre (CIMA), présidé par l'Afrique du Sud. Le projet a été lancé pour aider les contrôleurs d'assurances de l'Afrique subsaharienne à obtenir les informations nécessaires pour mener un contrôle efficace et évaluer le marché de l'assurance, conformément au PBA 9, tout en reconnaissant que les missions de contrôle évoluent avec le temps. Le projet vise à élaborer une liste de référence consolidée d'indicateurs clés de performance (ICP) couvrant les différents "piliers" des objectifs des contrôleurs d'assurances, à savoir a) le contrôle prudentiel, b) le comportement du marché, c) le développement du marché des assurances (y compris l'assurance inclusive) et d) la contribution du secteur des assurances au développement durable².

Ce travail comprend trois parties :

- **Partie I : Document de référence.** Ce document présente l'évolution des missions de contrôle et des pratiques de mesure, en s'appuyant sur les expériences régionales. Les recherches menées ici éclairent le contenu des parties II et III.
- **Partie II : Liste de référence des indicateurs clés de performance (ICP).** Cette partie énumère tous les ICP pertinents pour les quatre «piliers» de contrôle mentionnés ci-dessus. Les listes de chaque pilier sont censées être exhaustives mais utilisées de manière sélective par les contrôleurs en fonction de leurs propres domaines d'intervention et des ressources. Pour mener un contrôle efficace ou atteindre les objectifs de chaque pilier, il n'est pas nécessaire de collecter tous les ICP. De nombreux contrôleurs n'utilisent actuellement qu'une fraction de la liste des ICP théoriquement possibles.
- **Partie III : Aides pour la mise en œuvre.** Notes pratiques supplémentaires sur l'utilisation et l'analyse des ICP, en s'appuyant sur l'expérience de l'ASS.

² Après avoir examiné la nature des informations sur la gouvernance, l'équipe a décidé de ne pas inclure la gouvernance comme pilier distinct. La raison pour cela est que l'évaluation de la gouvernance n'est pas pilotée de la même manière par des analyses et des comptes rendus réguliers des ICP. Actuellement, la gouvernance est évaluée de manière globale sur la base d'un contrôle sur le terrain et d'un contrôle hors site des polices d'assurance, des processus et contrôles des assureurs, du dialogue avec les assureurs, des approbations ponctuelles, plutôt que sur la base de rapports réglementaires réguliers ou de la surveillance des ICP. La faiblesse de la gouvernance est également l'une des causes fondamentales des défaillances en matière de solidité financière et de conduite, et à ce titre, tous les ICP de ces piliers dans leur ensemble éclairent l'évaluation de la gouvernance. L'AICA élabore activement des orientations sur la gouvernance, y compris la gouvernance et la culture d'entreprise, ainsi que sur la supervision des fonctions de contrôle en relation avec les ICP 5, 7 et 8. Les documents récents de l'AICA sur la gouvernance sont (i) le guide d'application sur le contrôle proactif de la gouvernance d'entreprise (2019), (ii) le guide d'application sur la composition et le rôle du conseil d'administration (2019) et (iii) le guide d'application sur la gouvernance d'entreprise de groupe (2017), tous disponibles [ici](#).

Ces éléments aideront les contrôleurs à déterminer les paramètres à suivre en fonction du contexte et de leur mission. Le cadre ne recommande pas de niveau de seuil, il n'a pas non plus d'incidence sur la conformité aux normes internationales. Il offre plutôt aux pays de la région la possibilité d'échanger entre pairs, de choisir les indicateurs applicables et d'harmoniser les pratiques.

1. ÉVOLUTION DES MISSIONS DE CONTRÔLE DES ASSURANCES

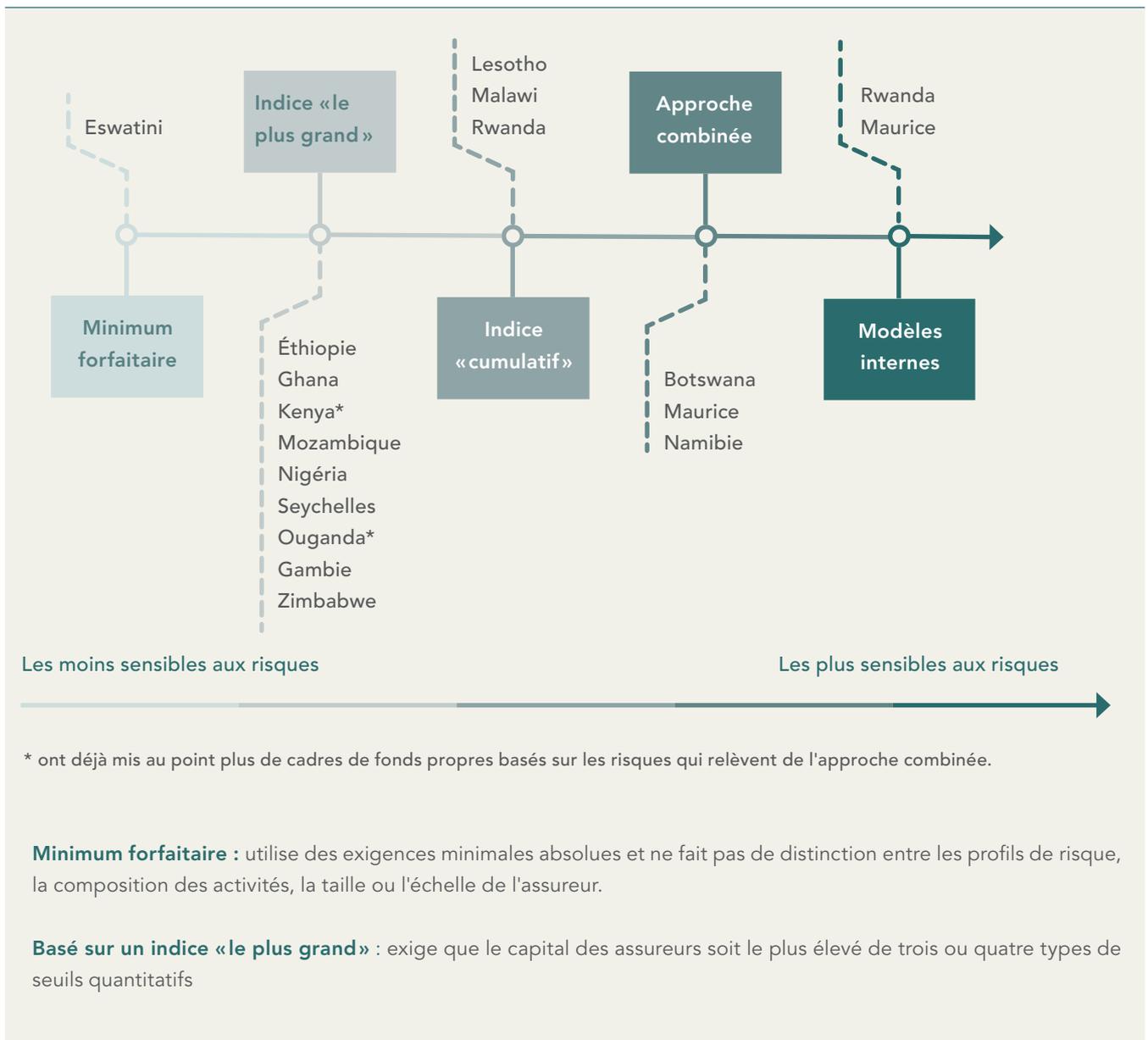
Cette partie présente l'évolution des missions et des objectifs de contrôle. Ces dernières années, les contrôleurs se sont concentrés de plus en plus, à différents degrés, sur les domaines suivants :

- **Le contrôle basé sur les risques (CBR) et fonds propres basés sur les risques (FPBR).** La mission fondamentale des contrôleurs d'assurances est la sécurité et la stabilité du secteur des assurances. Le contrôle entièrement fondé sur le respect des normes s'est révélé inefficace pour atteindre cet objectif, y compris en Afrique subsaharienne. Le CBR, bien qu'exigeant des investissements importants de la part des assureurs et des contrôleurs pour renforcer les capacités, permet une meilleure allocation des ressources et peut stimuler le développement du marché et l'innovation.
- **La conduite des affaires et les résultats équitables pour les clients.** Depuis la crise financière mondiale, la conduite des affaires est désormais considérée globalement comme une mission de contrôle essentielle. Toutefois, la mise en œuvre varie encore beaucoup, y compris en Afrique subsaharienne. Les résultats considérés comme «équitables», au-delà des principes de haut niveau tels que la garantie que les prestataires de services financiers ne se livrent pas à des pratiques prédatrices ou ne portent pas préjudice aux clients, ne sont pas gravés dans le marbre. C'est particulièrement le cas pour l'assurance inclusive.
- **Le développement du marché de l'assurance.** De nombreux contrôleurs d'assurances, en particulier dans les marchés émergents, réfléchissent désormais aussi à la manière de développer activement le secteur des assurances et d'améliorer l'accès à l'assurance. Cela s'est reflété dans les récentes révisions des lois sur les assurances en Afrique subsaharienne. L'AICA reconnaît également l'importance de cet objectif dans son plan stratégique quinquennal³.
- **L'assurance pour le développement durable.** Le secteur des assurances peut jouer un rôle essentiel dans de nombreux objectifs de la politique de développement durable. Le travail de la communauté des contrôleurs d'assurances en est encore à ses débuts, mais il est visible. Les objectifs de développement durable (ODD) constituent un bon cadre pour faire avancer le dialogue et pour engager les décideurs politiques.

3 Disponible ici : <https://www.iaisweb.org/page/about-the-iais/strategic-plan//file/82533/2020-2024-strategic-plan>

1.1 Le contrôle basé sur les risques et les fonds propres basés sur les risques

Un changement global vers le CBR et les FPBR. Les crises financières mondiales passées et les risques émergents dans l'environnement du marché actuel ont souligné les avantages des approches de contrôle basées sur les risques. Plutôt que d'utiliser des règles prescriptives dans le cadre d'une approche basée sur la conformité, les approches basées sur les risques obligent les contrôleurs à examiner le risque systémique et le risque individuel des entreprises, la manière dont les assureurs identifient et contrôlent les risques, et réagissent en fonction de l'évaluation (Banque mondiale, 2009). De manière similaire, les FPBR mesurent les niveaux de capital minimum qu'un assureur doit détenir en fonction de sa taille et de son profil de risque. Cette question est traitée par les PBA dans le PBA 17 «Adéquation du capital». Les contrôleurs de l'ASS, conformément aux tendances mondiales, adoptent de plus en plus le CBR et les FPBR (voir le schéma 1 pour voir l'éventail des régimes de solvabilité actuels en ASS).



Basé sur un indice « cumulatif » : prend en compte un plus large éventail de risques, tant au passif qu'à l'actif du bilan, et détermine une mesure connexe de l'exposition au risque.

Approche combinée : les facteurs de risque et les exigences de fonds propres sont élaborés pour chaque risque. Il s'agit généralement du risque de marché, du risque de souscription, du risque de catastrophe, du risque opérationnel et du risque de défaillance.

Modèles internes : évitent d'utiliser une formule standard basée sur des hypothèses de l'ensemble du secteur. S'appuient sur les données et la modélisation des assureurs et sont donc les plus susceptibles de refléter de manière appropriée le profil de risque particulier des assureurs.

Schéma 1 : Les pays d'Afrique subsaharienne dans l'éventail des régimes de solvabilité (Adapté d'un futur document d'A2ii)⁴

Les approches basées sur le risque nécessitent le jugement des contrôleurs et des données. Les approches basées sur la conformité nécessitent une décision de type « oui » ou « non », tandis que les approches basées sur le risque exigent des contrôleurs qu'ils évaluent à quel point un assureur sait gérer ses activités (Banque mondiale, 2009). En appliquant une approche basée sur le risque, les contrôleurs ont besoin d'une expertise technique et de données pour pouvoir comprendre le profil de risque de l'assureur et du secteur de l'assurance, et porter un jugement sur le niveau ou le type approprié de réponse ou d'exigence de contrôle. La transition prend du temps et exige beaucoup de ressources ; elle doit donc être progressive (Thom, et al., 2019).

Le CBR et les FPBR peuvent stimuler le développement du marché⁵. Le CBR peut catalyser le développement de capacités techniques dans le secteur des assurances, telles que les actuaires, les gestionnaires de risques et les fonctions de contrôle. Au Kenya, la transition vers un régime de solvabilité basé sur le risque a conduit l'Autorité de réglementation des assurances (IRA) à former plus de 50 actuaires dans le secteur au cours de la dernière décennie. Les efforts délibérés de la Commission nationale des assurances (NIC) du Ghana pour renforcer les capacités actuarielles internes ont été considérés comme un facteur clé ayant contribué au déploiement des récentes innovations d'InsurTech⁶. Une plus grande culture d'entreprise basée sur le risque permet des investissements plus solides et des réflexions innovantes. En revanche, il a été observé que l'augmentation des exigences de capital minimum ne s'est pas traduite par un renforcement des bases fondamentales des entreprises dans le cas du Ghana, du Kenya, du Nigéria et du Rwanda (Thom, et al., 2019)

⁴ Voir le prochain document d'A2ii, "Les cadres de solvabilité dans les marchés émergents : variations à travers l'Afrique subsaharienne, l'Asie et les Caraïbes" (A2ii, prochainement)

⁵ Voir « Pourquoi la réforme des fonds propres basés sur le risque fonctionne-t-elle mieux que les augmentations de fonds propres nominales ? » pour avoir un aperçu de la manière dont le CBR et les FPBR peuvent soutenir le développement du marché de l'assurance (Ghimire & Thorburn, 2020).

⁶ Voir l'étude de cas de la NIC du Ghana dans la partie 3.2 du document "A2ii : 10 Years on" (Chiew et al, 2019). Disponible ici : <https://a2ii.org/en/media/913/download>

1.2 Conduite des affaires et résultats équitables pour les clients

Reconnaissance croissante de l'importance du risque lié à la conduite des affaires. Suite à la crise financière mondiale de 2008–2009, les régulateurs du secteur financier reconnaissent de plus en plus que le risque systémique peut se produire non seulement à cause d'une mauvaise gestion financière et du capital, mais aussi à cause d'une mauvaise conduite sur le marché⁷ (AICA, 2014). L'AICA définit le risque lié à la conduite comme « le risque de perte financière ou autres conséquences négatives découlant du fait que les assureurs et/ou les intermédiaires conduisent leurs activités d'une manière qui traite injustement les clients ou leur cause un préjudice » (AICA, 2019). Les pratiques commerciales qui sont « déloyales ou abusives » affectent négativement les consommateurs individuels ainsi que la réputation des assureurs individuels, des marchés ou la confiance des consommateurs dans le secteur dans son ensemble (AICA, 2014), et sont donc également une question d'importance systémique et financière. Il est maintenant généralement admis que les considérations prudentielles et de conduite des affaires (également connues sous le nom de comportement du marché ou de protection des consommateurs, voir PBA 19) doivent être incluses dans la réglementation et le contrôle des assurances.

Les régimes de protection des consommateurs varient. Au niveau le plus basique, la protection des assurés consiste à faire en sorte que les assureurs paient les sinistres au moment où ils sont dus. Les principes du traitement équitable des clients (TCF), énoncés dans le PBA 19, constituent une évolution vers une philosophie davantage centrée sur les résultats et le consommateur, car ils définissent des attentes minimales sur la manière dont les entreprises s'engagent auprès des clients tout au long de la « chaîne de valeur de l'assurance » ou du « parcours du client » (c'est-à-dire du développement du produit aux sinistres). La Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni et d'autres contrôleurs exigent que les entreprises définissent elles-mêmes ce que le risque de conduite signifie pour leur activité spécifique, plutôt que d'utiliser une définition réglementaire standard. Le TCF peut également être nommé différemment ou réalisé de différentes manières selon les juridictions⁸. Certains contrôleurs y parviennent par le biais de processus de contrôle, comme par exemple des critères d'autorisation des produits, des pouvoirs d'intervention sur les produits et des exigences fixes sur les délais de réclamation, plutôt que par le contrôle de données sur les comportements. Il n'existe pas non plus de modèle uniforme en termes de structure institutionnelle, qu'elle soit « réalisée dans des départements distincts d'une institution ou dans des institutions différentes » (OCDE, 2020).

Des approches sur mesure pour différents segments de clientèle. Un contrôleur peut également varier son approche en fonction des différents segments de clientèle ou des différentes lignes de produits au sein de sa juridiction⁹. Par exemple, un processus de « conseil avisé » (*proper advice*) peut être obligatoire pour les produits d'assurance vie à long terme, mais pas pour les assurances non-vie

⁷ Voir également les Principes de haut niveau du G20 sur la protection financière des consommateurs, élaborés par l'OCDE, qui énoncent des principes communs de protection des consommateurs dans tous les secteurs financiers. Les principes de haut niveau sont conçus pour aider les pays du G20 et les autres économies intéressées à renforcer la protection financière des consommateurs. Les principes complètent les lignes directrices et/ou les principes internationaux et sont destinés à être appliqués au secteur financier dans son ensemble. L'OCDE a depuis lors publié un certain nombre de lignes directrices spécifiques aux assurances sur la réglementation du comportement du marché, qui comprennent des exemples de pays membres et non membres de l'OCDE. Voir : <https://www.oecd.org/daf/fin/insurance/>

⁸ Voir le document de l'OCDE intitulé « Cadre réglementaire et prudentiel de l'intermédiation en assurance » (OCDE, 2020), qui examine en profondeur la manière dont les pays membres et non-membres de l'OCDE réglementent et contrôlent l'intermédiation en assurance, en se concentrant sur les règles de comportement du marché ainsi que sur les règles liées à la digitalisation de l'intermédiation. Il est disponible ici : [Intermediation.pdf](#)

⁹ Voir les principes de bonne réglementation de la FCA (Royaume-Uni) : <https://www.fca.org.uk/about/principles-good-regulation> à titre d'exemple.

renouvelables annuellement. Dans le domaine de l'assurance inclusive, les contrôleurs exercent souvent un contrôle plus strict des produits : la Financial Services Conduct Authority (FSCA) d'Afrique du Sud n'exige généralement pas d'approbation préalable des produits, mais pour l'assurance obsèques et la micro-assurance, une notification préalable de 31 jours est requise. Un contrôleur peut également influencer les caractéristiques d'un produit ou examiner plus attentivement les documents de marketing. La NIC du Ghana exige la présentation de données sur le comportement du marché, en particulier pour les produits de micro-assurance.

1.3 Développement du marché

Cela est maintenant reconnu par l'AICA. Les missions de nombreux contrôleurs d'assurances ont évolué, se concentrant initialement exclusivement sur la stabilité du secteur des assurances et la protection des consommateurs à l'inclusion explicite du développement du secteur des assurances (AICA, 2018). Le plan stratégique 2020-2024 de l'AICA présente explicitement la nécessité de développer le marché. Cela s'applique aux marchés développés et émergents, bien que les objectifs varient. Les contrôleurs en Afrique subsaharienne ont entrepris le développement du marché en lançant des projets visant à encourager l'innovation et l'inclusion financière, par le biais de « bacs à sable¹⁰ réglementaires », de pôles d'innovation ou d'une réforme réglementaire générale. Cette mission impose des exigences supplémentaires en matière de capacités et une pression accrue sur les contrôleurs qui doivent également soutenir le renforcement du contrôle prudentiel et des comportements.

Ce n'est pas toujours une mission formelle. Les contrôleurs ne disposent donc pas toujours de personnel spécialisé ou d'une fonction de contrôle spécifique pour le développement de l'assurance, bien que cela soit en train de changer (voir encadré 2). De même, il n'existe souvent pas de cadre ou de processus institutionnalisés pour le recueil de données spécifiques sur le développement du marché au-delà de ce qui est déjà recueilli pour les objectifs de contrôle « fondamentaux » tels que la stabilité et, dans une moindre mesure, la conduite des affaires. Au niveau mondial, il existe également peu de lignes directrices ou de « meilleures pratiques » établies en matière de données sur le développement de marché. Par exemple, le taux de pénétration des assurances reste le principal moyen comparable de mesurer l'accès à l'assurance au niveau international, malgré ses limites.

¹⁰ Pour en savoir plus sur les pôles d'innovation et les bacs à sable de l'IRA du Kenya : <https://www.innovationhub.ira.go.ke/>

ENCADRÉ 2

EXEMPLES DE MISSIONS DE DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ EN ASS

De nombreux contrôleurs ont aujourd'hui pour mission de développer leur marché. Une majorité des personnes interrogées dans le cadre du document de l'A2ii/AICA de 2017 « Révision sur la réglementation et le contrôle soutenant les marchés d'assurance inclusifs » (qui sont en grande partie des marchés émergents) ont indiqué que leurs supérieurs ont l'objectif explicite de développer l'assurance (Chiew et al. 2018). Un certain nombre de pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹¹ ont également cet objectif. Les objectifs exacts sont cependant différents, les marchés moins développés visant à augmenter les niveaux de pénétration, tandis que les marchés développés peuvent avoir l'objectif de voir certains types de produits se développer ou favoriser l'expansion à l'étranger de produits locaux.

En Afrique subsaharienne, le Kenya, l'Ouganda et l'Afrique du Sud sont des exemples de cas où les missions législatives du contrôleur d'assurances ont été explicitement modifiées pour inclure le développement du marché des assurances. Dans le cas du Ghana et de la CIMA, la mission est implicite.

- **Kenya**¹². La section 3A (2) (c) de la loi sur les assurances (Insurance Act), révisée en février 2020, dispose explicitement que les trois objectifs de l'IRA Kenya sont : a) « promouvoir le maintien d'un secteur des assurances équitable, sûr et stable », b) « protéger les intérêts des assurés et des bénéficiaires » et c) « promouvoir le développement du secteur des assurances en général ». En revanche, la première version de la loi sur les assurances (Insurance Act de 1984), n'a pas défini d'obligations liées au développement du marché kenyan des assurances. La loi de 1984 s'est concentrée sur la création de normes, stipulant que le commissaire aux assurances est responsable, entre autres, de « la formulation et de l'application de normes dans la conduite des affaires des assurances auxquelles les membres du secteur des assurances doivent se conformer ».
- **Ouganda**¹³. La loi sur les assurances de 2017 dispose que les objectifs de l'IRA Ouganda comprennent « la promotion d'une concurrence effective dans le secteur des assurances dans l'intérêt des consommateurs, la croissance et le développement du secteur des assurances et le développement d'un secteur des assurances inclusif » (gouvernement ougandais, 2017). En revanche, la loi sur les assurances de 1996 mentionne l'objectif « d'assurer l'administration, la supervision, la réglementation et le contrôle efficaces des activités d'assurance en Ouganda » (gouvernement ougandais, 1996). Les fonctions stipulées couvrent l'octroi de licences, la création de normes, la supervision et le contrôle, ainsi que la protection des droits des assurés et des bénéficiaires de l'assurance.

¹¹ Chili, Colombie, Corée, Etats-Unis, Estonie, France, Hongrie, Israël, Japon, Lettonie, Lituanie, Mexique, Pologne, Royaume-Uni (OCDE, 2018)

¹² Voir (i) Loi sur les assurances (Chapitre 487) § (2020) disponible ici : <https://www.ira.go.ke/images/docs/2020/THE-INSURANCE-ACT-REVISED-2020.pdf>. Loi sur les assurances kenyanne, révisée en février 2020 (ii) Loi sur les assurances, 1984 (1985).

¹³ Voir (i) Loi sur les assurances de 1996 (1996) disponible ici : <https://ulii.org/ug/legislation/consolidated-act/213>. Loi sur les assurances ougandaise, adoptée pour la première fois en 1996. (ii) Loi sur les assurances, 2017 (2017) disponible ici : <https://ulii.org/ug/legislation/act/2017/6>. Loi sur les assurances ougandaise, adoptée en 2017 pour remplacer la loi sur les assurances de 1996.

- **Afrique du Sud**¹⁴. L'un des objectifs explicites de la loi sur les assurances de 2017 est de « promouvoir le maintien d'un marché des assurances équitable, sûr et stable » et « d'introduire un cadre juridique pour la micro-assurance afin de promouvoir l'inclusion financière ». La mission de soutien de l'Autorité Prudentielle comprend la transformation (en amenant de nouveaux petits et moyens assureurs à transformer le secteur des assurances), l'inclusion financière et la promotion de la concurrence. La loi dispose également que l'Autorité Prudentielle est tenue de prendre en compte les objectifs de développement, d'inclusion financière et de transformation dans l'exercice de ses fonctions.
- **Ghana**¹⁵. Des entretiens avec la NIC du Ghana suggèrent que la compréhension par le contrôleur de ses mandats et objectifs signifie que, même si la NIC n'a pas comme mission explicite le développement du marché inscrite dans la loi sur les assurances de 2006 (loi 724), il revendique comme mission implicite le développement du marché par son interprétation de la loi. L'objectif ultime de la NIC, selon le message du commissaire, est « d'établir un marché de l'assurance efficace, équitable, sûr et stable, qui favorise une concurrence et une croissance saines dans l'intérêt des assurés, au bénéfice de tous ».
- **Afrique de l'Ouest et centrale**¹⁶. La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) est un autre exemple de régulateur qui revendique une mission implicite de développement du marché (Beyers, Gray, & Hougaard, 2018). Le message du secrétaire général sur le site internet indique que la mission de la CIMA est d'assurer la protection des assurés, la stabilité financière et les réformes, mais note également que les États membres sont confrontés à « des questions relatives à la digitalisation, l'évolution des canaux de distribution des produits d'assurance, la performance des systèmes d'information, la rentabilité des produits d'assurance vie, l'évolution des marchés financiers, la consolidation et l'unification des marchés, ce qui est également une préoccupation ». C'est pourquoi la CIMA prend des mesures pour transformer le secteur et améliorer les services aux assurés et aux bénéficiaires. La CIMA a également mis en place un cadre réglementaire pour la micro-assurance.

¹⁴ Voir : <https://www.gov.za/documents/insurance-act-18-2017-english-afrikaans-18-jan-2018-0000#:~:text=The%20Insurance%20Act%2018%20of%202017%20intends%3A%20to,of%20a%20fair%2C%20safe%20and%20stable%20insurance%20market%3B>

¹⁵ Voir : <http://nicgh.org/about-us/commissioners-message/>

¹⁶ Voir : <https://cima-afrique.org/mot-de-bienvenue-du-secretaire-general-de-la-cima-3/?lang=en> Pour le message du secrétaire général et le cadre réglementaire pour la micro-assurance <https://www.findevgateway.org/sites/default/files/publications/files/mfg-fr-publications-diverses-reglementation-microassurance-dans-etats-membres-cima-04-2012.pdf>

1.4 L'assurance pour le développement durable

Le lien avec le développement durable est de plus en plus reconnu. Les régulateurs et les décideurs politiques reconnaissent de plus en plus que l'assurance et les objectifs de développement socio-économique sont étroitement liés. L'assurance renforce la résilience des individus et des ménages, renforce la résilience et la productivité des entreprises et contribue à développer la demande et l'offre de capital (Thom et al., 2019)¹⁷. Grâce à ces mécanismes, elle rend les communautés plus résilientes face aux catastrophes naturelles, améliore l'accès aux services essentiels tels que l'éducation et la santé et contribue, entre autres, à offrir aux femmes des chances économiques plus égales. Cependant, dans la plupart des cas, l'assurance n'est pas bien reconnue ou utilisée comme outil dans les initiatives de développement national¹⁸.

S'aligner avec les décideurs politiques est crucial. La mission des contrôleurs d'assurances ne s'étend généralement pas aux secteurs économiques en développement en dehors du secteur des assurances. Toutefois, certains contrôleurs d'assurances ont pour mission de conseiller le gouvernement en matière de développement économique, en particulier lorsque le contrôleur est une autorité combinée qui a également la fonction de banque centrale. Les contrôleurs peuvent tirer parti de ce rôle pour inciter les décideurs politiques à souligner l'importance du secteur de l'assurance dans la réalisation d'objectifs politiques nationaux¹⁹. Les contrôleurs d'assurances peuvent également être une source de conseils techniques fiables pour les décideurs politiques, que ce soit sur le développement du secteur de l'assurance privée, les régimes d'assurance nationaux ou des sujets plus larges de protection sociale.

Les objectifs de développement durable (ODD) comme cadre. L'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté par tous les États membres des Nations Unies (ONU) en 2015, comprend 17 ODD²⁰. Les ODD constituent aujourd'hui une base pour les plans de développement nationaux de nombreux pays. Ils fournissent ainsi un cadre et un langage commun pour que les contrôleurs d'assurances puissent examiner et illustrer l'impact des assurances sur divers objectifs de politique publique. Ils peuvent constituer la base d'un dialogue et d'initiatives conjointes entre tous les acteurs (régulateurs, décideurs politiques et le secteur de l'assurance). Cependant, l'assurance n'est mentionnée explicitement qu'une seule fois dans l'ODD 8 : « Travail décent et croissance économique ». Les contrôleurs d'assurances et le secteur doivent concrètement définir l'impact des assurances sur les ODD afin d'engager le dialogue avec les décideurs politiques.

¹⁷ Selon l'AICA (2018), le secteur mondial de l'assurance joue simultanément le rôle de « gestionnaire de risque, porteur de risque et investisseur ». Il aide les particuliers, les ménages et les entreprises à rester stables et à se redresser plus rapidement face aux chocs financiers, ce qui leur permet également de prendre des risques productifs. L'assurance facilite également l'accès au financement pour les particuliers, les ménages et les entreprises. Pour les particuliers et les ménages, elle améliore en outre l'accès aux services essentiels tels que l'éducation et la santé. Pour le secteur des entreprises, l'assurance peut aider les exportations et les importations et faciliter les investissements étrangers. En outre, la mise en œuvre des outils et des techniques développés par le secteur de l'assurance (en tant qu'experts en gestion et en limitation des risques) peut réduire la probabilité que des événements à risque se produisent (Thom et al, 2019).

¹⁸ Seulement la moitié des 36 pays qui ont répondu à l'enquête commune menée par A2ii et l'Alliance for Financial Inclusion (AFI) ont ou vont inclure l'assurance comme pilier principal dans leurs stratégies nationales d'inclusion financière (NFIS) et leurs stratégies du secteur financier (Ströh de Martínez, 2018).

¹⁹ Au Ghana, la NIC a tiré avantage de ses bonnes relations avec le gouvernement et le ministère de l'éducation pour inclure un enseignement obligatoire sur les assurances dans le programme scolaire de base ghanéen. Cela permettra d'améliorer les connaissances et l'appréciation des assurances de la prochaine génération de citoyens ghanéens. Voir également la publication d'A2ii sur les risques climatiques ; bien que ces rôles aient été élaborés en tenant compte des risques climatiques, ces mêmes rôles peuvent avoir un impact dans toute question politique transversale telle que la santé, l'égalité des genres, le développement de la pauvreté, le développement agricole, etc.

²⁰ Voir : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/>

2. ÉTAT DES LIEUX DES ICP DE CONTRÔLE ET DES MESURES

Cette partie fait un état des lieux des pratiques concernant la mesure des objectifs de contrôle énoncés ci-dessus. Il y a des différences entre piliers concernant le consensus international, et donc l'existence de cadres de mesure communément mis en œuvre. Il n'est pas surprenant que la plupart des documents et des recommandations disponibles concernent les ICP prudentiels, suivis par le comportement du marché, le développement du marché de l'assurance et l'assurance pour le développement durable.

Pilier	Sources principales Voir la partie « Ressources et références bibliographiques » pour la liste complète.
Prudentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="496 837 1423 1088">• Au niveau mondial, la plupart des contrôleurs utilisent actuellement le modèle CAMELS ou une variation de celui-ci. CAMELS est une méthode d'évaluation des risques utilisée par de nombreux contrôleurs d'assurances pour surveiller la solidité d'une entreprise au niveau des catégories suivantes : capital, actifs, réassurance, provisions actuarielles, gestion, bénéfiques, liquidité et filiales (y compris les parties liées et les groupes). C'est l'équivalent en assurance de CAMELS, la méthode pour les banques. <li data-bbox="496 1137 1423 1388">• Le « Compilation Guide on Financial Soundness Indicators » (guide de compilation des indicateurs de solidité financière) du Fonds monétaire international (FMI) recommande une liste d'ICP pour surveiller la solidité du secteur financier dans une perspective macro-prudentielle et globale. La version 2019, la dernière version, contient 50 ICP au total, dont six nouveaux ICP pour le secteur des assurances. Le « Portail de surveillance macro-prudentielle » de l'AICA fournit des informations complémentaires. <li data-bbox="496 1438 1423 1608">• Le « Guide d'application de l'AICA sur la collecte et l'analyse des informations » (2010) fournit des recommandations sur, entre autres, les informations financières minimales requises des assureurs afin de calculer des ratios et entreprendre le processus de contrôle. Il suggère également des ratios financiers clés. <li data-bbox="496 1657 1423 1872">• Le document sur l'utilisation d'indicateurs de santé et de stabilité financières dans le contrôle des assurances, initié par la Banque mondiale et le FMI (Hafeman, 2020). Cette étude exhaustive consolide les sources établies sur les ICP prudentiels, les compare aux pratiques de contrôle existantes et fournit des conseils aux contrôleurs sur la manière d'interpréter et d'utiliser les indicateurs de solidité financière correspondants²¹.

²¹ Voir :

<http://documents.worldbank.org/curated/en/298031600662222680/Developing-Insurance-Markets-Use-of-Financial-Health-and-Stability-Indicators-in-Insurance-Supervision>

<p>Comportement du marché</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le PBA 19 « Conduite des affaires » stipule que les contrôleurs exigent que les assureurs et les intermédiaires traitent leurs clients de manière équitable dans la conduite de leurs activités d'assurance ». Le PBA 19 fournit un cadre centré sur les résultats qui recouvre les compétences, le soin et la diligence, les polices et les processus, les conflits d'intérêts, l'adéquation des produits, la vente et le marketing, la divulgation, le conseil, le service après-vente, les réclamations, les plaintes et la protection des données. • L'AICA travaille actuellement sur un projet d'enquête sur les ICP relatifs au comportement du marché qui sont collectés par les contrôleurs et élaborera des orientations sur des indicateurs permettant d'évaluer les performances de conduite des produits d'assurance. L'enquête est actuellement en cours d'élaboration et n'est donc pas incluse dans le présent document. Les résultats seront intégrés dans la partie II : Liste de référence des ICP et la partie III : Guide de mise en œuvre de ce projet. • Les pratiques de contrôle des juridictions développées et des juridictions émergentes qui ont effectué des travaux dans ce domaine, y compris le groupe de pilotage de ce projet (en particulier la Financial Services Commission (FSC) de l'Île Maurice, la NIC du Ghana et la FSCA d'Afrique du Sud), l'Australie, le Royaume-Uni, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie et Singapour, parmi d'autres. • Les apprentissages de l'assurance inclusive, en particulier le concept de « valeur ». • Les principes intersectoriels et les travaux d'autres entités internationales, tels que les principes de protection des consommateurs de l'OCDE, et les travaux à venir du Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP) sur un cadre concernant les conséquences pour les clients.
<p>Développement du marché de l'assurance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux existants sur les ICP de l'assurance inclusive, en particulier le document « Utiliser les Indicateurs Clés de Performance (ICP) dans le contrôle de l'assurance inclusive » (A2ii, 2019) qui s'inspire de travaux d'organisations clés telles que le Microinsurance Network, le Microinsurance Centre at Milliman et l'Organisation internationale du travail (OIT) • Les recherches universitaires, de développement et industrielles sur le développement de l'assurance dans les marchés émergents par des organisations clés telles que la GIZ, Cenfri, la Banque mondiale, le Swiss Re Institute, l'OIT et A2ii. • Les pratiques de contrôle de juridictions avec de l'expérience dans le développement de l'assurance et l'assurance inclusive, telles que le Brésil, la Malaisie, l'Inde, l'Indonésie, le Ghana, le Kenya, le Pérou, les Philippines et l'Afrique du Sud.

Pilier	Sources principales Voir la partie « Ressources et références bibliographiques » pour la liste complète.
Assurance pour le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> • Les recherches universitaires, de développement et industrielles, notamment de la GIZ, Cenfri, la Banque mondiale, Swiss Re, University of Cambridge Institute of Sustainability Leadership, l’OIT et A2ii. • Les objectifs de l’industrie et les publications sur les contributions aux ODD, y compris les rapports sur la Responsabilité Sociale des Entreprises et les travaux en cours de l’Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l’environnement (UNEP FI) et de Swiss Re. • Les travaux de plateformes mondiales multipartites telles que l’AICA, le Sustainable Insurance Forum et le Network for Greening the Financial Sector.

Tableau 1 : Liste des sources principales pour chaque pilier des ICP de contrôle

2.1 Prudential

Globalement, les cadres de mesure prudentielle sont les mieux établis, les plus uniformes et les plus avancés de tous les domaines de mesure. La plupart des contrôleurs utilisent actuellement la méthode CARAMELS ou une variante de celle-ci. Les infrastructures de données et les processus sont également établis et institutionnalisés. Les données prudentielles sont généralement collectées par des contrôleurs de première ligne, avec des exigences claires de conformité, des modèles de déclaration de données standardisés, des processus de transmission de données et des délais fixes. De nombreux contrôleurs publient également en ligne des données financières agrégées sur le secteur des assurances, avec des rapports publics réguliers sur la solidité prudentielle du secteur. De nombreuses juridictions ont également des déclarations réglementaires au moins partiellement digitalisées et s’orientent de plus en plus vers l’utilisation de RegTech et SupTech²².

D’après les discussions avec le groupe de pilotage du projet, il est clair que les contrôleurs d’ASS appliquent également cette tendance. Les modèles de déclaration sont principalement axés sur les données prudentielles. Les contrôleurs sont plus susceptibles de disposer de ressources organisationnelles consacrées à ce pilier que les autres. La sophistication de ces cadres varie d’un pays à l’autre. Certains contrôleurs avaient mis en place des cadres de déclaration prudentielle depuis des années, tandis que d’autres estiment encore qu’il est nécessaire d’améliorer considérablement les cadres de déclaration des données fondamentales. Cela reflète également en partie les exigences de solvabilité sous-jacentes ; les juridictions qui ont poursuivi leur transition vers des exigences prudentielles basées sur le risque ont également tendance à disposer d’une meilleure infrastructure de données.

²² Les technologies innovantes utilisées par les institutions financières à des fins de conformité sont appelées « technologies de réglementation » (RegTech), tandis que les technologies de surveillance (SupTech) sont l’utilisation de ces technologies par les organismes de contrôle (Broeders & Prenio, 2018). Pour une introduction à ce sujet, voir : <https://a2ii.org/en/knowledge-center/regtech-and-suptech-implications-for-supervision---a2iiiais-consultation-call-march-2019>

2.2. Comportement du marché

Il n'existe actuellement aucune norme mondiale pour les contrôleurs d'assurances concernant les ICP de comportement du marché. Des principes de haut niveau existent actuellement sous la forme du PBA 19 et du TCF, qui est une « approche visant à relever les normes dans la manière dont les prestataires exercent leurs activités », étant donné qu'elle est axée sur des résultats équitables pour les consommateurs (Banque mondiale, 2017). Selon les principes du TCF, l'accent est mis sur le comportement des entreprises, c'est-à-dire les contrôles, les polices et les processus mis en place par les assureurs et les intermédiaires pour atténuer les risques de comportement.

Cette approche se distingue de l'assurance inclusive, qui vise, elle, à garantir que la conception et la distribution du produit soient adaptées dès le départ²³. Ces deux approches peuvent présenter une certaine convergence ; un document des autorités de réglementation d'Australie et des Pays-Bas sur les déclarations a observé qu'une déclaration simplifiée ne résout pas le problème de la complexité inhérente à un produit ou à un processus²⁴. Sur la base des travaux en cours de l'AICA sur les ICP de comportement du marché, il est déjà clair qu'il existe un fort chevauchement entre la conduite des affaires et les résultats²⁵ des clients de l'assurance inclusive. Les concepts continueront à évoluer en raison de la digitalisation et des travaux en cours de l'AICA sur la manière dont la culture et la gouvernance interagissent avec les risques de conduite et les risques prudentiels²⁶.

Plusieurs institutions mondiales ont développé ou sont en train de développer des cadres de protection et de résultats des consommateurs, dont une partie a façonné les pratiques de contrôle des assurances. Celles-ci incluent l'OCDE²⁷, FinCoNet²⁸, la Smart Campaign²⁹ et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire³⁰. Par exemple, les principes de la Smart Campaign s'étendent au-delà de la prévention du surendettement et incluent le traitement juste et respectueux des clients (la Smart Campaign, 2019). La Smart Campaign propose la certification des clients aux institutions financières qui respectent 25 normes d'assistance satisfaisantes concernant la façon dont elles traitent leurs clients (qui sont représentés par sept principes de protection des clients). Le Groupe consultatif d'assistance aux plus pauvres (CGAP) est en train de créer un cadre transversal plaçant davantage le client au centre de la protection des consommateurs (CGAP, 2020).

²³ Voir l'outil PACE de SUAVE et l'OIT

²⁴ Voir : <https://asic.gov.au/regulatory-resources/find-a-document/reports/rep-632-disclosure-why-it-shouldn-t-be-the-default/>

²⁵ Pour les besoins de ce document, à moins qu'une délimitation plus claire n'apparaisse, les indicateurs d'assurance inclusive seront classés sous le pilier « Développement du marché de l'assurance ».

²⁶ L'un des thèmes clés du plan stratégique 2020–2024 de l'AICA est la bonne conduite et la culture, en adoptant « une approche holistique du comportement du marché et du contrôle prudentiel, en reconnaissant que les questions de conduite et de culture peuvent entraîner des problèmes de solidité et de stabilité financières ».

²⁷ Le groupe de travail de l'OCDE sur la protection financière des consommateurs (TF OCDE) a développé des principes de haut niveau pour la protection financière des consommateurs. Le troisième principe de haut niveau est le traitement juste et équitable des consommateurs, qui est relatif à la prise en compte des résultats des consommateurs (OCDE, 2011).

²⁸ L'organisation internationale de protection des consommateurs financiers (FinCoNet), une organisation internationale des autorités de contrôle de la protection des consommateurs, mentionne également les résultats des consommateurs dans ses conseils sur les incitations à la vente et au prêt. Dans ces conseils, elle inclut la nécessité d'éviter les mauvais résultats pour les clients (FinCoNet, 2016).

²⁹ Lancée en 2009 par la communauté de micro-finances afin de donner un cadre des principes de protection des clients, qui couvre la gamme des services financiers.

³⁰ Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS) réitère l'importance de la protection des clients à la suite de la crise financière de 2008-2009. Les principes centraux du BCBS reconnaissent la réglementation en matière de protection du consommateur comme une pré-condition du contrôle bancaire efficace. Ils incluent également le traitement juste et équitable des clients comme principe de protection des consommateurs (Banque des règlements internationaux, 2015).

En termes de conduite du recueil des données commerciales, les ICP standards que recueillent la plupart des contrôleurs portent sur les réclamations, plaintes, commissions, caducités, annulations et litiges. Nombre de ces ICP ont initialement été recueillis pour des raisons prudentielles. Les contrôleurs peuvent aussi se baser sur des évaluations mystères, des enquêtes sur la demande, des études thématiques et les données d'autres organisations, telles que le bureau des plaintes ou le médiateur financier, l'autorité de protection des données et les associations de l'industrie, ou les médias³¹. Parmi les membres du groupe de pilotage, tous recueillent actuellement le minimum de données relatives aux réclamations. Seule la FSCA d'Afrique du Sud a développé des modèles de rapports à l'échelle de l'industrie relatives aux comportements du marché. La Commission nationale des assurances (NIC) du Ghana recueille des données sur les comportements du marché à travers des modèles de rapports, conformément à son cadre réglementaire des comportements du marché pour les micro-assurances.

L'attribution de responsabilités et ressources varie également. Pour le cas de l'Île Maurice, la loi sur le médiateur des services financiers de 2018 a conduit à la création d'un Bureau du médiateur des services financiers, ce qui signifie que la FSC de l'Île Maurice n'examine ni ne supervise les plaintes. La Banque centrale du Malawi possède un service dédié aux comportements du marché, qui est distinct du service de contrôle des retraites et assurances de la Banque centrale. En ce qui concerne la NIC du Ghana, le bureau des plaintes et règlements se trouve au sein du service de contrôle.

BOX 3

LA MISE EN ŒUVRE DU TRAITEMENT ÉQUITABLE DES CLIENTS (TCF) PAR LES JURIDICTIONS

L'autorité de conduite financière (FCA) britannique a été la première à introduire le traitement équitable des clients (TCF) en 2006. L'Afrique du Sud a institué le TCF à la suite de la crise financière de 2011, alors que le pays se dirigeait vers une approche réglementaire à deux niveaux. De nombreuses juridictions ont adopté des formes de principes TCF depuis. Ces principes ont tendance à être assez similaires au niveau élevé (voir la comparaison entre l'autorité monétaire de Singapour, la Banque Centrale indienne et la FSCA dans le tableau ci-dessous), même si les applications ont tendance à être différentes. Pour les assurances inclusives, il est courant que les contrôleurs aient des attentes élevées vis-à-vis des firmes, et aillent au-delà de l'approche « ne pas nuire », pour intervenir de façon plus active sur la façon dont les produits sont conçus et distribués afin de garantir des résultats positifs pour les consommateurs vulnérables.

Alors que de tels principes de haut niveau donnent des orientations utiles, ils sont difficiles à traduire en métriques concrets. Que les résultats escomptés des consommateurs soient réalisés en fin de compte est souvent subjectif et dépend grandement de niveau de tolérance propre au contrôleur ainsi que des circonstances existantes du consommateur. Les efforts de contrôle pour rendre ces principes de conduite plus pratiques incluent :

- L'outil d'auto-évaluation TCF de la FSCA d'Afrique du Sud, qui est un référentiel que les firmes remplissent afin d'évaluer leur propre conformité aux principes TCF. Les firmes

³¹ Ceci est basé sur les premières impressions des auteurs et sera plus clair après l'enquête de l'AICA sur la conduite des ICP, réalisée en 2020.

s'évaluent sur une échelle de 0 à 4, basée principalement sur le fait qu'il y ait des processus en place relatifs au TCF, sans préciser leur nature exacte.

- L'autorité monétaire de Singapour a publié ses directives sur le traitement équitable en 2009. Elles contiennent entre autres des illustrations des situations pertinentes dans lesquelles le traitement équitable a lieu et de la façon dont cela impacte les décisions et processus en pratique.
- Le Guide de références des règles de conduites des assurances de la FCA britannique ou ICOBS, énonce des règles en accord avec le TCF et publie régulièrement les attentes de la façon dont les firmes devraient se comporter, comme ce rapport recent³² afférent à la garantie de la valeur du produit pendant la pandémie de Covid-19.

TCF d'Afrique du Sud et du Royaume-Uni	Charte indienne des droits des consommateurs	Directives de Singapour sur le traitement équitable
<ol style="list-style-type: none"> 1. Principe de culture et gouvernance 2. Principe d'adéquation du produit 3. Principe de diffusion 4. Principe du conseil approprié 5. Principe de performance et service conforme aux attentes 6. Principe de réclamations, plaintes et changements 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Droit au traitement juste 2. Droit à la transparence, aux traitements équitables et honnêtes 3. Droit à la pertinence 4. Droit à la vie privée 5. Droit à la réparation des griefs et à l'indemnisation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les clients ont confiance dans le fait qu'ils traitent avec des institutions financières dans lesquelles le traitement équitable fait partie des valeurs centrales 2. Les institutions financières proposent des produits et services qui sont adaptés aux segments de clientèle cibles 3. Les institutions financières ont des représentants compétents qui donnent des conseils de qualité et des recommandations appropriées 4. Les clients reçoivent des informations claires, pertinentes et opportunes de sorte qu'ils puissent prendre des décisions financières informées 5. Les institutions financières gèrent les plaintes des clients de façon indépendante, efficace et rapide

Tableau 2: Les conséquences pour les clients dans les règlements et les directives à travers le monde

³² Voir : <https://www.fca.org.uk/publications/finalised-guidance/product-value-and-coronavirus-guidance-insurance-firms>

2.3. Développement du marché de l'assurance

Il n'existe pas de normes internationales définissant le champ du développement du marché de l'assurance³³ et ce n'est probablement pas nécessaire. Les objectifs de développement du marché de l'assurance et les ICP doivent dépendre du contexte du marché local, déterminé conformément aux objectifs de développement nationaux. Ceux-ci peuvent aller de la croissance économique inclusive à la digitalisation, en passant par la résilience climatique et la protection des travailleurs informels. Il y a eu des recherches au cours des dernières années concernant ce à quoi pourrait ressembler le développement des assurances ou d'un « marché de l'assurance développé ». En ce qui concerne l'assurance inclusive en particulier, l'A2ii, l'AICA et d'autres partenaires ont généré une vaste banque de ressources au cours de la dernière décennie. Généralement, la mesure du développement du marché de l'assurance est complexe, particulièrement en raison des multiples objectifs et défis qui se disputent l'attention.

Par exemple, dans un pays avec un marché de l'assurance naissant, il se peut qu'une grande partie de la population n'ait pas accès à l'assurance inclusive. En même temps, il est possible que l'industrie ait un faible niveau d'innovation, de concurrence et de capacités techniques, parce que les marchés automobiles et de la protection contre les incendies ont longtemps été taxés ou en raison d'un secteur qui a historiquement été le monopole d'un seul assureur détenu par l'État. Le régulateur peut aussi faire face à la pression des décideurs politiques et des assureurs étrangers l'incitant à autoriser les modèles numériques. Et en plus de cela, cette juridiction pourrait aussi être vulnérable au risque de catastrophe mais manquer de capacité de résistance. Comment le contrôleur décide-t-il quels sont ses objectifs de développement d'assurance et comment cela peut-il être mesuré ?

Les aspects du développement sont interconnectés et leurs liens de causalité ne sont pas toujours clairs. Des organisations telles que la Banque mondiale et Cenfri ont décidé d'enquêter sur les composantes et facteurs sous-jacents du développement du marché de l'assurance. Par exemple, Chamberlain et al. (2017) distinguent les facteurs relevant du contrôle des acteurs et contrôleurs du marché de l'assurance (endogènes) des facteurs hors de la sphère directe de l'influence des assureurs et des contrôleurs (exogènes). Les facteurs endogènes incluent l'échelle, la concurrence et la valeur du client ; les facteurs exogènes incluent l'opportunité de marché. La représentation de ces éléments³⁴ peut aider à donner une image plus complète du développement du marché de l'assurance, et ainsi aider les contrôleurs à mieux se concentrer sur les priorités de progression et les ressources.

De façon non surprenante, il n'existe pas de cadre de mesure standardisé. Les juridictions qui cherchent à développer leurs marchés développent souvent leur propre gamme d'ICP pour saisir leurs objectifs

³³ Ce document a une vision multidimensionnelle du développement du marché de l'assurance, c'est-à-dire allant au-delà de la croissance représentée par les indicateurs financiers tels que les primes, actifs ou la taille de l'industrie en pourcentage du PIB.

³⁴ i) L'échelle mesure si le marché de l'assurance connaît une croissance durable et si l'état de l'inclusion financière s'améliore (Tatin-Jaleran & Chiew, 2019). (ii) La concurrence désigne « le processus de rivalité entre les fournisseurs » (FCA, 2017). Lorsque ce processus est efficace, il « fait baisser les coûts et les prix, augmente les normes et la qualité des services et améliore l'accès aux services financiers », tout en stimulant l'innovation et la productivité (FCA, 2017). (iii) La valeur pour le client mesure « l'adéquation aux besoins des clients, le caractère abordable des produits, l'accessibilité et l'équité des processus et la qualité du service », tous ces éléments étant essentiels pour favoriser la confiance dans le marché de l'assurance et le développer (A2ii, 2019). La valeur dépend des avantages fonctionnels dérivés (la mesure dans laquelle les besoins sont satisfaits et la manière dont ils sont satisfaits) par rapport aux coûts encourus - en d'autres termes, si les produits d'assurance sont adaptés aux besoins des groupes cibles et sont de haute qualité, la satisfaction du client qui en résulte et la perception que les clients reçoivent des avantages adéquats pour l'argent qu'ils dépensent (Rinehart et al, 2018). (iv) La mesure dans laquelle l'assurance est possible et nécessaire, selon qu'il existe « un niveau de revenu suffisant, une stabilité de l'environnement économique et la présence d'une activité industrielle ». (v) Une défaillance du marché se produit « lorsqu'une gamme complète de produits répondant aux besoins des entreprises et des particuliers n'est pas fournie, ou qu'elle est fournie mais n'offre pas une valeur optimale ». Voir « Cenfri : Financer la frontière » (Chamberlain, D., Camargo, A. & Coetzee, W., 2017). Disponible à : <https://cenfri.org/wp-content/uploads/2018/02/Funding-the-frontier.pdf>

de développement. Les membres du groupe de pilotage ont exprimé la nécessité de mesurer les composantes du développement du marché de l'assurance en des termes plus concrets : par exemple, comment un contrôleur sait quel niveau d'inclusion, combinaison de canal de distribution, valeur de produit ou structure de coûts sont appropriés ?



Comme beaucoup de contrôleurs, les membres du groupe de pilotage suivent plusieurs indicateurs discrets qui, pris en compte séparément, donnent une image incomplète du développement du marché de l'assurance. « Suivi » indique que cette donnée ou cet indicateur est soit recueilli/e grâce aux modèles de contrôle des assurances, ou régulièrement transmis/e aux acteurs sous la forme de ses rapports annuels (par exemple disponible sur les sites internet des contrôleurs respectifs).

- Au moins trois des sept membres du groupe de pilotage suivent le **taux de pénétration des assurances**³⁵ (primes d'assurance totales en pourcentage du produit intérieur brut) comme mesure d'accès. Malgré le fait qu'il soit le seul indicateur d'accès disponible comparable au niveau international, le taux de pénétration a de nombreuses limites. Celles-ci incluent le fait qu'il : a) masque le nombre d'individus réellement couverts par l'assurance; b) ne fournit pas d'indication concernant la qualité de la couverture d'assurance et c) ne révèle pas si l'assurance apporte de la valeur aux clients (A2ii, 2017).
- La **densité d'assurance (primes brutes par habitant)** est suivie par au moins trois des sept membres du groupe de pilotage. Cet indicateur facilite aussi les comparaisons entre régions, et donne une idée un peu meilleure de la façon dont la couverture d'assurance est distribuée au sein de la population mais est sujette aux mêmes limites que le taux de pénétration. Elle peut aussi être biaisée si l'effectif total de population inclut des segments très jeunes ou très âgés.
- Au moins trois des sept membres du groupe de pilotage suivent le **nombre de polices**. Cela donne une meilleure idée du nombre de personnes qui possèdent réellement une police d'assurance, mais le surestime en raison des personnes qui possèdent potentiellement plusieurs polices d'assurance, et le sous-estime en comptant les polices de groupe comme des polices individuelles. Seul un membre suit le nombre total de vies couvertes. Aucun des indicateurs ne donne d'information quant au montant ou à la qualité de la couverture.

Pour commencer, les contrôleurs rassemblent les données qui ont déjà été rapportées par les assureurs ou qui sont facilement atteignables sans ajuster les exigences de déclaration de façon drastique, comme celles issues de la recherche en développement, des enquêtes de demande, des données publiques ou internes recueillies par les autorités et les décideurs politiques. L'institut Swiss Re (Swiss Re, 2017) reconnaît qu'il est difficile de mesurer le développement du marché de l'assurance et que certains indicateurs peuvent servir d'indicateurs de substitution. Par exemple, la part obligatoire des primes et polices relatives aux produits volontaires, ainsi que le pourcentage des petites et moyennes entreprises qui ont une

³⁵ Ce n'est pas surprenant étant donné que le taux de pénétration de l'assurance est un « indicateur de haut niveau général » d'accès qui permet aux régions d'être comparées les unes aux autres et constitue ainsi une des mesures de développement du marché de l'assurance les plus fréquemment utilisées (AICA, 2017).

police d'assurance, peuvent refléter l'étendue de l'adhésion volontaire et de l'accessibilité de l'assurance sur les marchés traditionnellement difficiles à atteindre.

2.4. Assurance pour le développement durable

Ce dernier pilier est le plus naissant de tous les piliers. Plusieurs études universitaires modélisent l'effet de l'assurance sur la croissance, confirmant que « les pays sont beaucoup plus susceptibles de connaître une croissance soutenue si leurs marchés de l'assurance se développent bien » et que « la fonction d'assurance joue un rôle essentiel dans le soutien et le maintien d'une croissance inclusive » (Chamberlain et al., 2017). Au-delà de la croissance économique inclusive, les autorités de contrôle des assurances commencent à examiner et à discuter activement le lien avec des objectifs politiques plus larges. Au niveau mondial, quelques plateformes ont été mises en place pour faciliter les discussions et travailler à l'harmonisation des visions, comme le Forum de l'assurance durable, le Forum de développement de l'assurance et l'Initiative financière sur les principes pour une assurance responsable de l'UNEP FI. L'Afrique du Sud est un exemple de juridiction qui a activement participé à ces plateformes (voir encadré 4). Quelques juridictions, telles que l'Argentine et la Malaisie, ont fait de l'égalité des sexes une priorité politique ou recueillent des données ventilées par sexe (UNSGSA, 2020).

ENCADRÉ 4

LE TRAVAIL DE L'AFRIQUE DU SUD SUR LA DURABILITÉ ET LE SECTEUR DE L'ASSURANCE

Rédigé par la FSCA d'Afrique du Sud

La durabilité a pris une place de plus en plus importante dans l'agenda des organisations internationales de réglementation au cours des trois dernières années. L'Autorité Prudentielle (AP) a activement participé aux discussions sur la durabilité et le changement climatique par son adhésion au Réseau pour l'écologisation du système financier (NGFS), au Forum sur l'assurance durable (SIF), ainsi qu'aux comités créés dans le cadre de l'AICA et du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (BCBS). Les enseignements qui en ont découlé ont été canalisés vers diverses séances d'information destinées aux membres du personnel de l'AP afin de les sensibiliser et d'améliorer la compréhension collective en matière de réglementation et de contrôle de cette question mondiale.

La Banque Centrale sud-africaine (SARB) a formellement rejoint le NGFS en juillet 2019. L'objectif du NGFS est d'aider à renforcer la réponse mondiale requise pour respecter les objectifs de l'Accord de Paris et encourager le système financier à gérer les risques et mobiliser le capital pour des investissements verts et à faible intensité de carbone dans le contexte plus large du développement environnemental durable. La SARB est également un membre actif des travaux essentiels répondant aux pratiques de contrôle liées au climat, au développement de cadres analytiques de réponse aux risques climatiques et au développement de taxonomies vertes.

L'AP est également un membre actif du SIF. Dans le cadre du travail mené par le SIF, l'AP a enquêté à la fois sur les secteurs des assurances et bancaire en 2019 sur la mise en place des

recommandations de l'équipe spéciale des informations financières ayant trait au climat (TCFD). Un rapport soulignant les résultats de cette enquête a été publié en avril 2020. Les conclusions tirées de cette enquête indiquent qu'il y a une conscience aigüe au sein des institutions financières (banques et assureurs) du fait que le changement climatique impactera les affaires. Néanmoins, l'enquête indique également que davantage de rapports liés au climat sont nécessaires pour que l'industrie améliore sa compréhension du risque climatique afin de mieux informer la planification des activités et les conversations stratégiques.

L'AP compte donner davantage de conseils sur le changement climatique et la durabilité en publiant un document dans lequel elle propose aux assureurs et aux banques de prendre en compte les risques climatiques dans les évaluations de capital du pilier 2. L'AP va encourager les processus et activités de contrôle au sein du processus d'évaluation du risque global des institutions financières. L'AP reconnaît en outre l'importance de l'introduction d'un rapport spécifique au climat comme composante des exigences de rapport réglementaires. Bien que le travail sur les rapports privé n'ait pas encore commencé, l'AP s'attend à ce qu'un certain niveau d'exigences de rapports soit introduit vers la fin de l'année 2020 ou le début de l'année 2021. Les exigences de déclarations publiques imposées ne sont pas envisagées dans un avenir immédiat, mais plutôt une déclaration volontaire utilisant des cadres tels que le TCFD.

Aucun organisme mondial de normalisation ou de contrôle n'a commencé à mesurer méthodiquement le lien entre l'assurance et les ODD. Au sein du secteur, le dialogue en est également à ses débuts. Les assureurs individuels ont commencé à intégrer les risques de durabilité dans les décisions commerciales dans le cadre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance³⁶ (ESG). Il s'agit d'un bon point de départ pour établir une correspondance entre l'assurance et les ODD, un processus qui ne fait que commencer – jusqu'ici largement qualitatif et repris dans les rapports sur la responsabilité sociale des entreprises par les assureurs ou réassureurs individuels qui ont fait de cette question une priorité organisationnelle. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'initiative financière du PNUE et le Swiss Re Institute ont entamé des travaux sur les « ODD de l'assurance », un cadre mondial destiné à mesurer les progrès du secteur en matière d'ODD.

La littérature limitée ne montre pour le moment pas de consensus parmi les acteurs quant à la façon dont les assurances se lient aux ODD. Une publication du GIZ (Wanczeck et al., 2017) indique que l'assurance inclusive sera importante pour 11 des 17 ODD, en contribuant directement à six d'entre-eux et indirectement à cinq autres. Selon le Swiss Re Institute (2017), les contributions de l'industrie de l'assurance sont « élevées » pour sept des 17 ODD, « moyennes » pour cinq autres ODD et « faibles » pour les cinq ODD restants.

³⁶ Les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) ont reçu une attention croissante de l'industrie. En 2019, le premier guide mondial pour la gestion des risques en souscription d'assurance a été lancé par l'initiative d'assurance durable relative aux principes environnementaux (PSI) et Allianz Group, avec une focalisation initiale sur l'assurance non-vie. Le guide est disponible ici : <https://www.unepfi.org/psi/underwriting-esg-risks/>

Objectif ODD	Niveau de contribution de l'assurance (GIZ, 2017)	Niveau de contribution de l'assurance (Swiss Re, 2017)
Objectif 1 Éradication de la pauvreté	Direct	Élevé
Objectif 2 Lutte contre la faim	Direct	Élevé
Objectif 3 Accès à la santé	Direct	Élevé
Objectif 4 Accès à une éducation de qualité	Indirect	Faible
Objectif 5 Égalité entre les sexes	Direct	Moyen
Objectif 6 Accès à l'eau salubre et à l'assainissement	---	Low
Objectif 7 Recours aux énergies renouvelables	---	Moyen
Objectif 8 Accès à des emplois décents	Direct	Élevé
Objectif 9 Innovation et infrastructures	Indirect	Élevé
Objectif 10 Réduction des inégalités	Indirect	Moyen
Objectif 11 Villes et communautés durables	Indirect	Moyen
Objectif 12 Consommation et production responsables	---	Élevé
Objectif 13 Lutte contre le changement climatique	Direct	Moyen
Objectif 14 Protection de la faune et de la flore aquatiques	---	Faible
Objectif 15 Protection de la faune et de la flore terrestres	---	Faible
Objectif 16 Justice et paix	---	Faible
Objectif 17 Partenariat pour les objectifs mondiaux	Indirect	Élevé

Tableau 3: La contribution des assurances aux ODD

ENCADRÉ 5

APPROCHE DE COMPILATION DANS LE CADRE DU PROJET DE COMMUNICATION DES ICP D'A2II-CENFRI-ASS

La liste de référence des ICP couvre chacun des piliers décrits et peut être utilisée par les contrôleurs et les décideurs politiques du secteur financier comme une référence unique. Chaque pilier contient une liste séparée d'ICP comprenant des définitions ou formules, sources de références pour des études futures et indications d'utilisation pour les contrôleurs. Chaque liste est ancrée dans un cadre contextuel qui s'appuie sur des cadres existants ou lorsqu'il n'y a pas de cadres existants ou que ceux-ci sont incomplets, est développée par l'équipe du projet. En gardant à l'esprit les différents états des ICP et mesures de contrôle pour chaque pilier, A2ii et Cenfri ont suivi l'approche suivante pour compiler la liste de référence des ICP. Cette liste est conçue comme un document vivant et sera actualisée au fur et à mesure de l'avancée du travail.

Pilier	Approche de la liste ICP	Justification
Prudentiel	Compiler et référencer les sources existantes pertinentes.	Les pratiques standards sont relativement bien établies dans le monde, à la fois en termes de cadres conceptuels tels que CARMELS et au niveau de l'ICP individuel. La nécessité essentielle pour les contrôleurs de l'ASS et des pays en développement réside actuellement sur l'analyse plutôt que sur l'identification des ICP de contrôle.
Comportement du marché	Développer un cadre conceptuel qui représente les ICP en tant que principes de haut niveau existants. Pour compiler les ICP existants et proposer de nouveaux ICP potentiels. L'AICA travaille activement sur ce sujet. Ainsi, le projet sera actualisé et aligné au besoin.	Les principes de haut niveau sont relativement bien établis, comme c'est le cas des principes TCF. Néanmoins, leur adoption par les contrôleurs est moins répandue que celle des cadres prudentiels, et il y a encore beaucoup de variations en termes de mise en place et d'application des principes. Peu de contrôleurs utilisent actuellement des cadres de mesure structurés relatifs au comportement du marché, en plus de l'utilisation de quelques indicateurs courants.
Développement du marché de l'assurance	Développer un tableau de bord et un cadre conceptuel de représentation des différents éléments qui constituent le développement du marché d'assurance, notamment l'assurance inclusive. Extraire et proposer les ICP potentiels basés sur un échantillon représentatif du travail établi sur l'assurance inclusive, les pratiques de contrôle, la recherche et le développement académiques.	Il n'existe pas d'approche standard en plus des quelques indicateurs courants tels que le taux de pénétration des assurances. Quelques contrôleurs des marchés émergents ont une expérience considérable en matière de développement du marché d'assurance, mais cela varie selon les juridictions.
Assurance pour le développement durable	Représenter les ICP du secteur de l'assurance en fonction des résultats des polices, en utilisant les ODD comme cadre de base. Extraire les ICP de la littérature limitée disponible et proposer des ICP potentiels.	Il n'existe actuellement pas d'approche de contrôle méthodique pour saisir le lien entre assurances et résultats plus larges des polices.

3. PRATIQUES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE EN ASS

Cette section décrit les pratiques en matière de données des contrôleurs en ASS membres du groupe de pilotage. Les considérations pratiques varient selon les juridictions. Les contrôleurs en ASS, comme dans d'autres régions, sont à différents stades de développement en ce qui concerne les infrastructures de données et la capacité de contrôle. Des initiatives continues visant à promouvoir une harmonisation régionale, comme c'est le cas dans la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), ont déterminé qu'un défi essentiel était de trouver un modèle ou une approche commun/e qui concilie les objectifs de tous les membres et les réalités pratiques. Déjà, au sein du groupe de pilotage, il existe une diversité significative. Le partage constant des pratiques et de l'expertise technique avec les pairs sera essentiel pour mener des améliorations en termes de capacités et d'utilisation de données dans la région.



La Communauté de développement d'Afrique austral (SADC) a établi un Comité des assurances, titres et autorités financières non bancaires (CISNA) en tant que comité d'autorités responsables de la réglementation et du contrôle des institutions financières non bancaires entre autres, en réponse au besoin croissant d'harmonisation des régimes réglementaire et de contrôle, au partage d'informations au sein de la région, au renforcement des capacités, à l'augmentation de la sensibilisation des consommateurs et au développement économique. Pour permettre une comparabilité régionale, le CISNA recueille annuellement les données d'assurances des autorités membres concernant le nombre d'assureurs vie et non-vie, les primes émises brutes et nettes, les dépenses en souscription, les actifs et passifs totaux ainsi que les capitaux et provisions.

Une liste de données de référence publiée par les sources officielles pourrait être un outil précieux : par exemple, pour calculer le taux de pénétration de l'assurance au sein d'un État membre ou d'une région spécifique. Le défi dans la création d'une telle liste de références est la disponibilité des points de données, le manque de définitions des données d'assurances standardisées et de normes comptables.

Pouvoir de recueil des informations. Tous les contrôleurs ont le pouvoir juridique nécessaire pour faire exécuter l'envoi de données de la part de l'industrie. Cela inclut le recueil de données supplémentaires via des enquêtes ad hoc, des requêtes, des visites sur site ou l'accès aux données des assureurs ne faisant pas partie des déclarations réglementaires régulières telles que les données de connaissance du client. Tous les membres du groupe de pilotage recueillent actuellement des données sur l'offre, au minimum de façon trimestrielle, certains ayant un processus nécessitant un rapport mensuel pour les assureurs à haut risque.

Outils numériques. Tous les membres recueillent des données régulièrement et en ligne. Tous utilisent ou développent actuellement l'envoi via des portails sécurisés. Les membres du groupe de pilotage recueillent également d'autres informations telles que des données qualitative

issues de leurs inspections sur site et via des requêtes ou enquêtes ad hoc. Cela est réalisé de façon moins régulière que les données déclarées.



- Le **Ghana** utilise un portail en ligne pour le recueil des données et Vizion pour l'analyse de ces données.
- Le **Malawi** utilise actuellement un portail de déclaration des données développé grâce à l'effort collectif de la Communauté de développement d'Afrique australe. Cette plateforme permet de générer différents niveaux d'analyse et de rapports personnalisés.
- Le **Rwanda** a développé un entrepôt de données. Cet outil permet de recueillir, analyser et centraliser les données. Le système peut directement extraire les données des systèmes informatiques des institutions, réaliser des validations et consolidations automatisées des données.
- Le **Kenya** a un système réglementaire électronique sous la forme d'une application en ligne qui gère toutes les communications formelles avec le régulateur. Les assureurs peuvent remplir et envoyer les déclarations nécessaires en ligne. Ce système permet de valider, consolider et préparer les rapports de façon automatique.
- La **CIMA** (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances) recueille actuellement les déclarations réglementaires via l'envoi de formulaires Excel. Elle est en train de développer un portail en ligne qui devrait bientôt être opérationnel.

Flexibilité des données. Quelques contrôleurs du groupe de pilotage ont noté qu'ils sont capables de changer de modèle de rapport relativement facilement. La Commission nationale des assurances (NIC) du Ghana peut facilement adapter le portail et les modèles de rapport en ligne pour y inclure de nouvelles données. Il est important de noter que la NIC dispose du personnel informatique compétent requis pour de telles mises à jour. Quelques-uns ont indiqué qu'ils ont mis en place une procédure en bonne et due forme pour modifier les exigences en matière de rapports. Au Malawi, les exigences de déclaration sont spécifiées dans la législation secondaire, et tout changement nécessite des consultations des acteurs du marché et du ministère de la justice. Cela reste plus rapide que de modifier la législation primaire, qui doit être approuvée par le Parlement. La Commission des services financiers (FSC) de l'Île Maurice et la CIMA soulignent l'importance de s'assurer que l'industrie dispose des systèmes d'information de gestion nécessaires pour fournir les données requises. La CIMA prévoit d'établir des spécifications minimales pour les systèmes d'information.

Coordination et engagement. Trois membres du groupe de pilotage sont actuellement des régulateurs communs des services financiers de la banque et de l'assurance, et quelques-uns ont des services dédiés aux comportements du marché ou aux plaintes. Quelques contrôleurs assurent une coordination externe avec la banque centrale et les services statistiques nationaux, en ce sens que les données sont fournies à ces autorités. La FSCA d'Afrique du Sud assure également la coordination avec l'autorité prudentielle pour les inspections conjointes. La FSC de l'Île Maurice assure une coordination régulière avec l'industrie, notamment par l'échange d'informations via un groupe de travail conjoint régulateur-industrie et des réunions trimestrielles avec l'association de l'industrie. La FSC de l'Île Maurice a récemment remanié les modèles de rapports trimestriels sur la base d'un atelier organisé avec les titulaires de licences pour s'assurer que les changements soient réalisables.

Sources de données alternatives. Les membres du groupe de pilotage exploitent actuellement, dans une mesure limitée, les données au-delà des déclarations réglementaires et des outils de contrôle standard. Au-delà du secteur financier, le Malawi note que les enquêtes FinScope ont été utiles pour obtenir des données sur la demande. Un des membres a constaté une utilisation occasionnelle des données des médias sociaux, en particulier lorsqu'il y a un tollé de consommateurs sur une question spécifique, tandis qu'un autre a remarqué que les données des médias sociaux ne sont pas utilisées actuellement en raison de problèmes de fiabilité et de confidentialité.

Partage de données avec le public et l'industrie. Tous les membres du groupe de pilotage disposent de diverses plateformes pour partager des données avec l'industrie et le public. Tous publient au minimum des rapports annuels et la plupart publient des statistiques agrégées en ligne. La FSC de l'île Maurice a également noté l'utilisation de lettres d'information, de bulletins et d'ateliers réguliers. L'hypothèse est que la plupart des données sont axées sur la solidité financière. Bien que la FSCA Afrique du Sud ait développé des déclarations réglementaires sur la conduite des affaires, elle n'a pas commencé à les partager systématiquement avec le public et l'industrie.

Défis essentiels. Quelques contrôleurs du groupe de pilotage ont noté que la qualité des données est bonne et que l'analyse est suffisante, alors que quelques autres sont confrontés à des problèmes tels que les retards, le manque de fiabilité des informations et les envois incomplets. D'autres défis ont été relevés :

- Lorsque le recueil des données est manuel, les ressources sont liées au recueil des données plutôt qu'à l'analyse.
- Les ressources d'analyse des données sont inadaptées et souvent sous-estimées, même lorsqu'il existe un service dédié.
- Systèmes de gestion des informations inadaptés chez les assureurs.
- Les ICP actuellement utilisés ne sont pas suffisants pour suivre les missions nouvelles ou émergentes.

4. CONCLUSION

Au fur et à mesure que les marchés se développent et que les missions de contrôles s'étendent, les données de contrôle et les pratiques de déclaration doivent également évoluer. Le nombre d'ICP potentiels est illimité, mais les ressources de contrôle ne le sont pas. Comme le montre l'expérience de l'ASS, certains assureurs des marchés en développement peuvent également ne pas disposer de systèmes adéquats qui peuvent accompagner des déclarations réglementaires intensives mais opportunes. Dans le domaine de l'assurance inclusive, on a observé que des exigences de déclaration onéreuses incitaient les assureurs à éviter de proposer des produits dans des cadres réglementaires d'assurance inclusive, préférant proposer des produits avec une charge de conformité plus légère. Les indicateurs ne sont utiles que dans la mesure où ils sont pratiques à suivre. Heureusement, la digitalisation va jouer un rôle important à cet égard. Mais la première étape consiste pour les contrôleurs à savoir quels résultats ils souhaitent mesurer et suivre. En fournissant un cadre conceptuel et une liste d'ICP potentiels correspondant à chaque résultat, ce projet vise à aider les contrôleurs dans cette première étape. On espère qu'ils pourront s'en servir comme base pour établir des priorités dans leurs efforts et adapter le renforcement de leurs capacités en matière de données.

RESSOURCES ET RÉFÉRENCES

A2ii et IAIS. *Report of the 21st A2ii–IAIS Consultation Call: Measuring Insurance Development: beyond the Insurance Penetration Rate.* A2ii, 2017.

<https://a2ii.org/en/knowledge-center/21st-a2iiiais-consultation-call-on-measuring-insurance-development-beyond-the-insurance-penetration-rate-23-march-2017>.

Bester, Hennie, Mia Thom et Jeremy Gray. *Deepening measurement in financial inclusion.* Insight2impact, 2016.

<https://i2ifacility.org/insights/blog/deepening-measurement-in-financial-inclusion?entity=blog>

Michael, Schrage, et David Kiron. « Leading With Next-Generation Key Performance Indicators. » MIT Sloan Management Review, 26 juin, 2018.

<https://sloanreview.mit.edu/projects/leading-with-next-generation-key-performance-indicators/>.

Beyers, Nichola, Jeremy Gray, et Christine Hougaard. Publication. *Regulating for Innovation.* Cenfri, 2018. https://cenfri.org/wp-content/uploads/2018/01/Regulating-for-innovation_Cenfri-FSDA_January-2018_updated-15-March-2018.pdf.

Clémence, Tatin-Jaleran, et Hui Lin Chiew. « Using Key Performance Indicators (KPIs) in Inclusive Insurance Supervision », 2019. <https://a2ii.org/en/media/734/download>.

Chamberlain, Doubell, Andrea Camargo, et Wicus Coetze. Rep. *Funding the Frontier: The Link Between Inclusive Insurance Market, Growth and Poverty Reduction in Africa.* Cenfri et FSD Africa, 2017. <https://cenfri.org/wp-content/uploads/2018/02/Funding-the-frontier.pdf>.

Chiew, Hui Lin, Christine Hougaard, et Nichola Beyers. Rep. *A2ii: 10 Years On.* A2ii, 2019. <https://a2ii.org/en/media/734/download>.

EY. Rep. *Sub-Saharan Africa – the Evolution of Insurance Regulation.* EY, 2018.

[https://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-sub-saharan-africa-the-evolution-of-insurance-regulation/\\$FILE/EY-sub-saharan-africa-the-evolution-of-insurance-regulation.pdf](https://www.ey.com/Publication/vwLUAssets/EY-sub-saharan-africa-the-evolution-of-insurance-regulation/$FILE/EY-sub-saharan-africa-the-evolution-of-insurance-regulation.pdf).

Izaguirre, Juan Carlos. Rep. *Making Consumer Protection Regulation More Customer-Centric.* CGAP, 2020. https://www.cgap.org/sites/default/files/publications/2020_06_WorkingPaper_Making_Consumer_Protetion_Regulation_More_Customer_Centric.pdf.

Randle, Tony. Rep. *Risk Based Supervision (English).* Primer Series on Insurance. Issue No.14. Washington, D.C: World Bank Group. Consulté le 20 juillet, 2020.

<http://documents.worldbank.org/curated/en/807661468177834997/Risk-based-supervision>.

Thom, Mia, Christine Hougaard, Jeremy Gray, Baraka Msulwa, Kate Rinehart-Smit, et Jana de Waal. *Insurance for Inclusive and Sustainable Growth: Imperatives for Action from a Four-Country Synthesis.* Cenfri et FSD Africa, 2019.

<https://www.fsdafrica.org/wp-content/uploads/2019/10/Insurance-for-growth-01.10.19.pdf>.

AICA, Insurance Core Principles and Common Framework for the Supervision of Internationally Active Insurance Groups (2019). <https://www.iaisweb.org/page/supervisory-material/insurance-core-principles-and-comframe//file/89885/iais-icps-and-comframe-adopted-in-november-2019>.

AICA, *Application paper on approaches to conduct of business supervision* (2014).

<https://www.iaisweb.org/page/supervisory-material/application-papers/file/34552/application-paper-on-approaches-to-conduct-of-business-supervision>.

Glossaire de l'AICA (« IAIS Glossary. ») IAIS. Consulté le 20 juillet, 2020.

<https://www.iaisweb.org/page/supervisory-material/glossary>.

OCDE, *Policy Guidance on the Structure of Insurance Regulation and Supervision* (2020).

<https://www.oecd.org/daf/fin/insurance/Policy-Guidance-on-the-Structure-of-Insurance-Regulation-and-Supervision.pdf>.

AICA et groupe Banque mondiale. *Module 2.1.1 Supervisory Objectives*. Version 2.0 Juin 2018 ed. Core Curriculum for Insurance Supervisors. IAIS. Consulté le 20 juillet 2020.

<https://www.iaisweb.org/page/supervisory-material/implementation-and-capacity-building/core-curriculum/supervisor-internal/file/75828/211-supervisory-objectives>

OCDE. *The Institutional Structure of Insurance Regulation and Supervision*, 2018.

<https://www.oecd.org/finance/The-Institutional-Structure-of-Insurance-Regulation-and-Supervision.pdf>.

FinCoNet. *Guidance to Supervisors on the Setting of Standards in the Field of Sales Incentives and Responsible Lending*, 2016. http://www.finconet.org/Guidance_SS_Sales_Incentives_Responsible_Lending.pdf.

La Smart Campaign. *Putting the Principles to Work – Detailed Guidance on the Client Protection Principles: Protecting and Empowering Financial Consumer*, Juin 2019.

http://smartcampaign.org/storage/documents/2019_06_19_Principles_Guidelines_FINAL2.pdf.

UNSGSA. *Collecting and Using Gender-Disaggregated Data for Financial Policymaking: Key Findings from 11 Countries*, 2020.

https://www.unsgsa.org/files/9815/9303/5375/Policy_Note_Gender-Disaggregated_Data_FINAL.pdf.

Ressources pour les ICP prudeniels

Hafeman, Michael J. *Developing Insurance Markets: Use of Financial Health and Stability Indicators in Insurance Supervision (English)*. World Bank Group, 2020.

<http://documents.worldbank.org/curated/en/298031600662222680/Developing-Insurance-Markets-Use-of-Financial-Health-and-Stability-Indicators-in-Insurance-Supervision>

« **Specification of Financial Soundness Indicators for Other Financial Corporations.** » In *Financial Soundness Indicators Compilation Guide*. International Monetary Fund. Consulté le 20 juillet 2020.

<https://www.imf.org/~media/Files/Data/2019/2019-fsi-guide.ashx?la=en>.

Das, Udaibir S., Richard Podpiera, et Nigel Davies. « Insurance and Issues in Financial Soundness. *IMF Working Papers* 03, no.138 (2003): 1. <https://doi.org/10.5089/9781451856002.001>.

AICA, *Application Paper on Information Gathering And Analysis* (2010).

<https://www.iaisweb.org/page/supervisory-material/application-papers/file/34109/application-paper-on-information-gathering-and-analysis>

Kwon, W. Jean, et Leigh Wolfrom. « Analytical Tools for the Insurance Market and Macro-Prudential Surveillance. » *OECD Journal: Financial Market Trends* 2016, no. 1 (2017): 1–47.

<https://doi.org/10.1787/fmt-2016-5jln6hvnwdzn>.

Banque internationale pour la reconstruction et le développement/ Banque mondiale/ The International. « Financial Sector Assessment: A Handbook, » 2005. <https://doi.org/10.1596/978-0-8213-6432-1>.

Ressources pour les ICP concernant le comportement du marché

« **Complaints data.** » Financial Conduct Authority (UK), April 16, 2020. Consulté le 20 juillet 2020.

<https://www.fca.org.uk/data/complaints-data>.

« **General Insurance Value Measures.** » Financial Conduct Authority (UK), March 24, 2020. Consulté le 20 juillet 2020. <https://www.fca.org.uk/data/general-insurance-value-measures>.

« **ICP 19 Conduct of Business.** » In *Insurance Core Principles and Common Framework for the Supervision of Internationally Active Insurance Groups*. Mis à jour en novembre 2019. IAIS.

<https://www.iaisweb.org/page/supervisory-material/insurance-core-principles-and-comframe//file/89885/iais-icps-and-comframe-adopted-in-november-2019>.

Australian Securities & Investments Commission. *REP 498 Life Insurance Claims: An Industry Review*. Australian Securities & Investments Commission, 12 octobre 2016.

<https://download.asic.gov.au/media/4042220/rep498-published-12-october-2016a.pdf>.

Bank Negara Malaysia. « Development of Bancassurance in Malaysia. » In *Insurance Annual Report 2004*. Bank Negara Malaysia. Consulté le 20 juillet 2020.

<https://www.bnm.gov.my/files/publication/dgi/en/2004/book.en.pdf>.

Goh, Joseph, Heedon Kang, Zhi Xing Koh, Jin Way Lim, Cheng Wei Ng, Galen Sher, et Chris Yao. *Cyber Risk Surveillance: A Case Study of Singapore*. Monetary Authority of Singapore, Février 2020.

<https://www.mas.gov.sg/publications/staff-papers/2020/mas-staff-paper-no-57-february-2020>.

Lignes directrices sur la notification de violations de données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2016/679.

https://ec.europa.eu/newsroom/article29/item-detail.cfm?item_id=612052.

Tang, Khai Sheng. « Evolution of Life Insurance and Family Takaful Distribution Channels. » In *The Financial Stability and Payment Systems Report 2016*. Bank Negara Malaysia. Consulté le 20 juillet 2020.

https://www.bnm.gov.my/files/publication/fsps/en/2016/fs2016_book.pdf.

Wiedmaier-Pfister, Martina, et Janina Voss. *Discussion Paper Consumer Protection in Microinsurance: An Input to the Consumer Protection Task Force of the Microinsurance Network*. GIZ and the Microinsurance Network, 2013.

<https://a2ii.org/en/knowledge-center/discussion-paper-consumer-protection-in-microinsurance>.

Ressources pour les ICP relatifs au développement du marché de l'assurance

A2ii, et AICA. *Report of the 21st A2ii-IAIS Consultation Call: Measuring Insurance Development: beyond the Insurance Penetration Rate.* A2ii, 2017.

<https://a2ii.org/en/knowledge-center/21st-a2iiiais-consultation-call-on-measuring-insurance-development-beyond-the-insurance-penetration-rate-23-march-2017>.

Allott, Adrian, et Jinny Leong. *An overview of the life insurance sector in New Zealand (2020).* Reserve Bank of New Zealand.

<https://www.rbnz.govt.nz/research-and-publications/reserve-bank-bulletin/2020/rbb2020-83-01>.

Chamberlain, Doubell, Andrea Camargo, et Wicus Coetze. Rep. *Funding the Frontier: The Link Between Inclusive Insurance Market, Growth and Poverty Reduction in Africa.* Cenfri and FSD Africa, 2017.

<https://cenfri.org/wp-content/uploads/2018/02/Funding-the-frontier.pdf>.

Chiew, Hui Lin. « Expanding Insurance and Takaful Solutions for the Underserved Segment. » In *The Financial Stability and Payment Systems Report 2017.* Bank Negara Malaysia. Consulté le 20 juillet 2020.

https://www.bnm.gov.my/files/publication/fsps/en/2017/fs2017_book.pdf.

Clémence, Tatin-Jaleran, et Hui Lin Chiew. « Using Key Performance Indicators (KPIs) in Inclusive Insurance Supervision, » 2019. <https://a2ii.org/en/media/734/download>.

Feyen, Erik, Rodney Lester, et Roberto Rocha. « What Drives the Development of the Insurance Sector? An Empirical Analysis Based on a Panel of Developed and Developing Countries. » *Policy Research Working Papers*, 2011. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-5572>.

Giné, Xavier, Bernardo Ribeiro, et Peter Wrede. « Beyond the S-Curve: Insurance Penetration, Institutional Quality and Financial Market Development. » *Policy Research Working Papers*, 2019.

<https://doi.org/10.1596/1813-9450-8925>.

Base de données du développement financier mondial (Global Financial Development Database).

Banque mondiale, n.d. <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/global-financial-development>.

Insurance: Adding Value to Development in Emerging Markets. Swiss Re Institute, 2017.

https://www.swissre.com/dam/jcr:0c654530-302f-4442-b01e-585d11ea3beb/sigma4_2017_en.pdf.

McCord, Michael J. *Microinsurance Product Development for Microfinance Providers.* International Fund for Agricultural Development (IFAD), the Microfinance Centre and the MicroInsurance Centre, Octobre 2012. <https://www.ifad.org/documents/38714170/39144386/Microinsurance+Product+Development+for+Microfinance+Providers.pdf/bf81e93a-971d-41c2-9913-a87212f77dc6>.

Thorburn, Craig. *Developing Insurance Markets: Does Fragmentation and a Reliance on Compulsion Hinder Innovation, Growth and Development?* World Bank Group, 2019.

<http://documents1.worldbank.org/curated/en/810771577710977236/pdf/Developing-Insurance-Markets-Does-Fragmentation-and-a-Reliance-on-Compulsion-Hinder-Innovation-Growth-and-Development.pdf>.

Ressources pour les ICP concernant l'assurance pour le développement durable

Cambridge Institute for Sustainability Leadership. *Mutual Microinsurance and the Sustainable Development Goals: An Impact Assessment Following Typhoon Haiyan*, 2019. <https://www.cisl.cam.ac.uk/resources/publication-pdfs/mutual-microinsurance-sustainable-development.pdf>.

Insurance Sustainable Development Goals (ISDGs). UN Environment Programme's Principles for Sustainable Insurance Initiative and Swiss Re, 2020. <https://www.swissre.com/institute/conferences/sustainability-leadership-in-insurance/sustainability-leadership-in-insurance-live-session-3.html>.

Insurance: Adding Value to Development in Emerging Markets. Swiss Re Institute, 2017. https://www.swissre.com/dam/jcr:0c654530-302f-4442-b01e-585d11ea3beb/sigma4_2017_en.pdf.

Wanczeck, Solveig, Michael J McCord, Martina Wiedmaier-Pfister, et Katie Biese. Rep. *Inclusive Insurance and the Sustainable Development Goals*. GIZ, 2017. <https://microinsurancenetwork.org/sites/default/files/Inclusive%20Insurance%20and%20the%20Sustainable%20Development%20Goals%20.pdf>.

Portails de données d'assurances

Données d'assurances régionales et mondiales

Voici une liste de bases de données accessibles au public qui fournissent des données sur l'assurance mondiale et d'autres données économiques extrêmement utiles aux contrôleurs d'assurances et aux décideurs politiques qui s'occupent d'assurance. Ces bases de données permettent aux pays de comparer leurs indicateurs à ceux d'autres marchés en développement, émergents ou avancés, au sein ou en dehors de leur région. Elles fournissent également des informations techniques utiles sur le calcul et la base de chaque indicateur, ce qui peut aider les contrôleurs à formuler et à analyser leurs propres données et exigences en matière de rapports.

1. OECD.Stat (<https://stats.oecd.org/>)

Le portail de l'OCDE fournit des statistiques et indicateurs annuels sur les assurances vie et non-vie pour plus de 60 pays membres de l'OCDE ou non, qui remontent à 2008. Cette base de données permet de faire une comparaison rapide des marchés à différents stades.

Les indicateurs répertoriés comprennent les primes, les réclamations, les dépenses, la densité, le taux de pénétration, la part de marché des primes d'assurance vie, la part de marché dans l'OCDE, la part du marché étranger sur le marché intérieur, les primes par employé, le ratio de réassurance accepté et le taux de rétention. Chaque indicateur est accompagné d'un « concept statistique clé », c'est-à-dire d'une formule ou d'une explication de la base.

2. Swiss Re Institute Sigma Explorer (<https://www.sigma-explorer.com/>)

Le Sigma Explorer comprend deux groupes de données clés : « catastrophes » et « primes d'assurance mondiales ». La section « primes d'assurances mondiales » couvre les données vie et non-vie depuis 1980, et 147 pays. Les statistiques comprennent les primes directes émises, la croissance réelle des primes, les primes par habitant, les primes en % du PIB (pénétration) et les statistiques du PIB. Les données peuvent être consultées par région géographique ou par groupe de pays, par exemple les marchés émergents et les marchés avancés selon les conventions du FMI. Les données au niveau national pour les pays sélectionnés peuvent être trouvées dans les rapports de Sigma World Insurance publiés annuellement. La fonction de visualisation des données permet aux utilisateurs de générer facilement des graphiques et d'identifier, d'analyser et de comparer les tendances. La section « catastrophes » contient des données clés sur les lacunes en matière de protection contre les risques de catastrophes, telles que le nombre de victimes, les événements, les pertes (totales et non assurées).

3. The Microinsurance Network's World Map of Microinsurance

(<http://worldmapofmicroinsurance.org/>)

La carte mondiale de la micro-assurance fournit des données mondiales clés sur la micro-assurance couvrant 89 pays. Les indicateurs figurant sur la carte sont le nombre estimé de couvertures (vies couvertes) et le taux de couverture (vies couvertes identifiées/population totale). Les données peuvent être ventilées par région ou par pays. Chaque indicateur est divisé selon les lignes de produits suivantes : accident, agriculture, vie-crédit, santé, accident de la vie, vie et biens.

Des fiches de profil nationales sont également fournies pour de nombreux pays et contiennent d'autres données utiles telles que les primes de micro-assurance, l'inclusion financière et d'autres données socio-économiques. D'autres données mondiales telles que les primes, les réclamations, etc. sont disponibles dans les « études du paysage », qui constituent la base des données de la carte. Ces études de paysage sont des études régionales triennales menées par le Réseau des micro-assurances (Microinsurance Network) et la Fondation Munich Re en collaboration avec des partenaires internationaux du développement et de l'industrie.

Données de contrôle des assurances nationales

Voici un échantillon des portails statistiques des contrôleurs d'assurances. La section 24.5 de ce portail énonce : « L'autorité de contrôle publie des données et des statistiques pertinentes sur le secteur de l'assurance » afin de permettre la transparence et d'inculquer la discipline du marché. De nombreux contrôleurs d'assurances compilent et publient des données agrégées sur le secteur des assurances, recueillies à partir des données déclarées par les assureurs. Ces données figurent au minimum dans les rapports annuels des autorités de contrôle³⁷, les bulletins mensuels ou d'autres formes de communication publique.

En outre, certaines autorités de contrôle tiennent également des plateformes de données régulièrement mises à jour. Celles-ci comprennent au minimum des données financières clés. Certaines publient également des « aperçus » ou des « tableaux de bord » résumant les indicateurs clés qui reflètent la situation

³⁷ Voir le rapport annuel de contrôle des institutions financières de la Banque centrale du Malawi : <https://www.rbm.mw/Supervision/PensionsandInsurance/?activeTab=PISUPublications>

du secteur de l'assurance. Récemment, les autorités de contrôle ont commencé à publier des données clés sur les comportements du marché à l'intention des consommateurs, afin d'aider ces derniers à comparer les produits, à comparer les prix et à prendre des décisions éclairées. Cela contribue à réduire l'asymétrie d'information et à favoriser une saine concurrence entre les assureurs.

Exemples de portails statistiques des contrôleurs d'assurances :

- MAS, à Singapour : <https://www.mas.gov.sg/statistics/insurance-statistics/annual-statistics>
- SUSEP, au Brésil : <http://www.susep.gov.br/english-susep/insurancemarket>
- Au Kenya:
<https://www.ira.go.ke/index.php/publications/statistical-reports/quarterly-reports?id=286>

La **FSC de l'Île Maurice** publie ses statistiques d'assurances clés trimestrielles et annuelles sur sa page statistique : <https://www.fscmauriti.us.org/en/statistics/insurance-and-pensions>. Outre les données financières clés sur l'actif, les titres, le passif et les bénéficiaires, il existe également des données qui peuvent être analysées relatives au comportement du marché, développement de l'assurance et inclusion financière, telles que la ventilation des réclamations par assureur individuel, le nombre de polices en vigueur/résiliées et le nombre d'intermédiaires d'assurance par type. Ces statistiques sont également publiées dans les bulletins statistiques annuels disponibles sur le site internet de la FSC.

L'Autorité de réglementation prudentielle australienne compile et publie des statistiques sur les réclamations et litiges en matière d'assurance (<https://www.apra.gov.au/life-insurance-claims-and-disputes-statistics>), qui sont ensuite publiées par l'ASIC (la Commission australienne sur les valeurs et investissements), l'autorité de contrôle, dans un format facile à comprendre pour les consommateurs afin de faciliter l'éducation des consommateurs et les comparaisons (<https://moneysmart.gov.au/how-life-insurance-works>).

La **FCA britannique** publie « Mesures de valeur de l'assurance générale » depuis 2017 pour « fournir des indicateurs de valeur communs pour une large gamme de produits d'assurances aux firmes, commentateurs et organisations du marché, telles que les groupes de consommateurs » (<https://www.fca.org.uk/data/general-insurance-value-measures>). Les indicateurs clés sont la fréquence des sinistres, le taux d'acceptation des sinistres et le montant moyen des indemnités de ces réclamations versées en montants absolus pour quatre lignes de produits sélectionnées. La FCA britannique publie également des données globales et spécifiques sur les réclamations afin que « les firmes puissent comparer leurs performances avec celles de leurs pairs et que les consommateurs disposent d'une source d'informations supplémentaire sur les entreprises que nous réglementons » (<https://www.fca.org.uk/data/complaints-data>).

En partenariat avec :



Avec le soutien :



Ministère fédéral de la
Coopération économique
et du Développement



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands

Présenté par :



Initiative Accès à l'assurance
Hébergée par le Projet Financial Systems
Approaches to Insurance de la GIZ
Deutsche Gesellschaft für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Dag-Hammarskjöld-Weg 1-5
65760 Eschborn, Germany

Téléphone : +49 61 96 79-1362

Fax : +49 61 96 79-80 1362

E-mail : secretariat@a2ii.org

Site web : www.a2ii.org

 [a2ii_org](https://twitter.com/a2ii_org)

Promouvoir l'accès pour tous à une assurance responsable et inclusive.